

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dixième séance – Mardi 15 septembre 2015, à 17 h

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Régis de Battista*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 3 septembre 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 septembre, mercredi 16 septembre et lundi 28 septembre 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Esther Alder, maire. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, vous avez reçu sur votre pupitre un rapport préconisant la mise en place d'une politique de la vieillesse à l'échelle de la Ville de Genève. Cette politique répond au défi du vieillissement de la population et s'inscrit en droite ligne de la répartition des compétences entre le Canton et les communes, le Conseil d'Etat leur reconnaissant des compétences conjointes en la matière dans son avant-projet de loi actuellement en procédure de consultation.

La politique de la vieillesse en Ville de Genève, portée par le département de la cohésion sociale et de la solidarité, a été validée par l'ensemble du Conseil administratif et s'appuie sur un comité de pilotage interdépartemental. Elle répond par ailleurs à différents objets déposés par les membres du Conseil municipal. La création d'un poste de délégué aux personnes âgées, comme il en existe dans de nombreuses villes de Suisse alémanique, est prévue. Autre point qui vous intéressera, Mesdames et Messieurs: nous mettrons en œuvre cette politique transversale à coût constant.

J'aimerais citer ces quatre priorités: faciliter l'accès aux prestations et promouvoir le bien vieillir, prévenir les risques d'isolement, développer la participation et la reconnaissance sociales des seniors, promouvoir la mobilité et un usage sûr de l'espace public. Au nom du Conseil administratif, je me réjouis de mettre en œuvre cette nouvelle politique publique, qui constitue un véritable pacte de solidarité entre toutes les générations.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M. Guillaume Barazzone nous prie d'excuser son absence lors des séances plénières de demain, mercredi 16 septembre. M. Sami Kanaan nous a également annoncé son absence demain dès 20 h 30.

Nous prendrons acte des décisions de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) qui figurent aux points 7 à 15 de notre ordre du jour, à moins qu'une résolution urgente ne soit déposée dans les quinze premières minutes de la séance en vue de l'exercice du droit d'opposition sur l'une d'entre elles. Je le précise, afin que nous soyons au clair quant à la procédure suivie.

Election: conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement
de personnes âgées – Election: commission consultative de la petite enfance

3. Election d'un-e représentant-e des Verts pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (statuts de la fondation, article 9) (RCM, article 130, lettre B).

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Chers collègues, je vous présente la candidature de M. Dereck Lesoil, 31 ans, qui a déjà siégé au sein de cette commission extra-parlementaire dès le mois de juin 2004. Il connaît donc parfaitement les points liés aux établissements médico-sociaux (EMS).

Le président. L'élection est tacite. *M. Dereck Lesoil* est élu.

4. Election d'un-e représentant-e des Verts pour faire partie de la commission consultative de la petite enfance (règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, article 26) (RCM, article 130, lettre B).

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Chers collègues, je vous présente la candidature de M^{me} Fabienne Bugnon. Je crois qu'il n'est pas vraiment nécessaire de vous la présenter, car elle est bien connue pour son engagement notamment dans le domaine de la petite enfance. Elle faisait partie de l'équipe qui a créé la Madeleine des Enfants, qu'elle a dirigée de 1996 à 2002.

Le président. L'élection est tacite. L'unique candidate, *M^{me} Fabienne Bugnon*, est élue.

En application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal, le bureau a défini 11 objets de l'ordre du jour à renvoyer en commission sans débat. Nous voterons ces renvois un par un à la majorité simple, sans prise de parole.

Motion: imprimante connectée au wi-fi pour les séances plénières du Conseil municipal – Motion: critères civiques en matière d’investissement de fonds publics

5. Motion du 20 mars 2013 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Olga Baranova: «Penser, écrire, imprimer!» (M-1070)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l’utilisation accrue d’ordinateurs portables, de tablettes ainsi que des smartphones dans le travail des conseillères municipales et des conseillers municipaux;
- l’absence d’imprimante connectée au réseau wi-fi permettant l’impression des documents lors des séances plénières,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre à disposition une imprimante laser noir/blanc connectée en permanence au réseau wi-fi et accessible en séances plénières du Conseil municipal, ce dans les plus brefs délais.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1070 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication est accepté à l’unanimité (58 oui).

6. Motion du 15 mai 2013 de M^{mes} et MM. Alberto Velasco, Vera Figurek, Pascal Holenweg, Maria Casares et Pierre Vanek: «Critères civiques en matière d’investissement de fonds publics» (M-1084)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève possède un fonds d’investissement de 35 millions;
- que ce fonds doit être investi selon des critères éthiques et respectueux du développement durable;
- que la mobilisation pour un développement durable inclut celle contre les paradis fiscaux;
- que la Ville de Genève en tant que collectivité publique est tributaire de la fiscalité pour financer l’ensemble des prestations fournies à la population;

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncée, 5508.

² «Mémorial 170^e année»: Annoncée, 6593.

Motion: revalorisation de la fonction des sapeurs-pompiers volontaires

- que la fiscalité est le seul outil permettant une répartition de la richesse produite par l'ensemble des acteurs intervenant dans l'économie et que biaiser cet outil, c'est s'attaquer de manière inique à ce principe de répartition et d'égalité devant la loi;
- qu'il serait malvenu d'investir dans des fonds qui, de par leur pratique fiscale, contribuent à assécher les revenus fiscaux des collectivités,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à valoriser, dans les critères du choix de l'investissement, la notion de comportement civique en matière de transparence fiscale;
- à veiller à ce que les sommes soient investies dans des projets ou entités n'ayant pas de lien avec des paradis fiscaux dans le but d'échapper à l'imposition républicaine.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1084 à la commission des finances est accepté à l'unanimité (56 oui).

7. Motion du 26 février 2014 de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Julide Turgut Bandelier, Marc-André Rudaz, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier, Pierre Vanek, Marie Barbey, Natacha Buffet, Grégoire Carasso, Christiane Leuenberger-Ducret et Pascal Altenbach: «Revalorisons la fonction des sapeurs-pompiers volontaires» (M-1119)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, selon le nouvel article 27, lettre m), de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP), la solde des sapeurs-pompiers volontaires pour les activités liées à l'accomplissement de leurs tâches essentielles (exercices, services de piquet, cours, inspections et interventions, notamment pour le sauvetage, la lutte contre le feu, la lutte contre les sinistres en général et la lutte contre les sinistres causés par les éléments naturels) est désormais expressément exonérée, mais avec un plafond minimal annuel de 9000 francs pour l'ICC (et 5000 francs pour l'IFD, selon l'article 24, lettre f bis LIFD);
- que, en revanche, les indemnités supplémentaires forfaitaires pour les cadres, les indemnités supplémentaires de fonction, les indemnités pour les travaux

¹ «Mémorial 171^e année»: Annoncée, 4484.

administratifs et les indemnités pour les prestations fournies volontairement ne sont plus exonérées, contrairement à l'ancienne pratique en vigueur à Genève, selon l'accord sectoriel conclu en 1964 avec l'Administration fiscale cantonale et renouvelé en 2002 puis 2007;

- que, compte tenu de la nouvelle exonération légale des soldes des sapeurs-pompiers volontaires, la liste énumérative de l'article 4, lettre n, de la loi sur le revenu déterminant le droit aux prestations sociales cantonales (LRD) a été modifiée par l'introduction de cette solde en faveur des sapeurs-pompiers de milice, de sorte que, pour certains sapeurs-pompiers de milice, le droit à des aides sociales (comme l'aide à l'assurance maladie et/ou au logement) sera par conséquent réduit;
- que ces modifications législatives auront également des conséquences sur le revenu effectif des sapeurs-pompiers volontaires, la solde actuelle de 22 francs de l'heure allouée en Ville de Genève risquant de retomber à un montant de 20,45 francs de l'heure, soit la solde en vigueur il y a dix ans;
- que les sapeurs-pompiers volontaires sont un pilier indispensable à la sécurité des habitants de la Ville de Genève, puisqu'ils sont non seulement un renfort au Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS) en cas d'incendie, mais aussi un maillon clé de la chaîne de protection, allant de la surveillance des manifestations extérieures (feux d'artifice) ou intérieures (spectacles) aux secours lors d'inondations aux habitants comme aux animaux;
- que le recrutement de sapeurs-pompiers devient de plus en plus ardu et que les modifications législatives survenues auront manifestement un effet de dissuasion, étant précisé que, de surcroît, une hémorragie de démissions frappe les corps de sapeurs-pompiers volontaires;
- que, en Suisse, le service du feu est organisé sur le modèle fédéraliste et relève de la souveraineté des cantons et des communes;
- que, ainsi, chaque commune a l'obligation dans le cadre de son budget d'organiser, d'équiper et d'entretenir à ses frais une compagnie de sapeurs-pompiers dont l'importance est proportionnelle aux risques existant sur son territoire et à l'étendue de celui-ci;
- qu'il en va dès lors de la mission de protection de la population conférée par la Constitution fédérale à la Confédération et aux cantons de rendre la mission de sapeur-pompier volontaire beaucoup plus attractive,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de revaloriser la fonction de sapeur-pompier volontaire par une meilleure formation et une augmentation de la solde y relative;
- d'opérer les ajustements nécessaires au vu de la perte occasionnée par l'introduction des plafonds prévus à l'article 27, lettre m, de la loi sur l'imposition

Motion: remplacement en cas d'absence du personnel de la petite enfance

des personnes physiques (LIPP) et à l'article 24, lettre f bis, de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD), afin que les sapeurs-pompiers volontaires bénéficient d'un gain effectif pour leur travail.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1119 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté à l'unanimité (55 oui).

8. Motion du 26 mars 2014 de M^{mes} et M. Vera Figurek, Brigitte Studer, Maria Pérez, Nicole Valiquer Grecuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Martine Sumi et Morten Gisselbaek: «Remplacement en cas d'absence du personnel de la petite enfance» (M-1131)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que selon la Convention collective de travail du personnel des institutions de la petite enfance (CCT), l'article 43 «Obligations de l'employeur» dit:
 - l'employeur s'engage à fournir à son employé-e les moyens adéquats lui permettant d'exercer correctement ses fonctions;
 - l'employeur s'engage, dans la mesure de ses possibilités d'engagement, à remplacer le personnel absent de l'institution pour les différentes raisons prévues par la présente convention;
- que les remplacements du personnel absent pour cause d'absence non planifiée, notamment pour cause de maladie ou d'enfants malades, ne sont pas systématiques;
- que les remplacements du personnel absent en raison d'une formation continue ou d'une autre cause prévue par la CCT ne sont souvent pas prévus alors que ce sont des absences planifiées;
- que cela reporte la charge de travail sur les employé-e-s présent-e-s et génère du stress pour l'équipe et les enfants;
- que, actuellement, cela implique une charge importante supplémentaire pour les adjoint-e-s pédagogiques;
- que l'article 9 du règlement J 6 29.01 sur les normes d'encadrement n'est pas toujours respecté lorsqu'une personne absente n'est pas remplacée;

¹ «Mémorial 171^e année»: Annoncée, 5479.

- que, suite à une question orale du 17 septembre 2013, M^{me} Esther Alder a confirmé qu'il n'y a pas de directive spécifique concernant les remplacements et que les personnes absentes pour maladie ne sont en général pas remplacées avant trois jours,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- prévoir dans la subvention aux institutions de la petite enfance le budget suffisant pour remplacer systématiquement le personnel absent, dès le premier jour d'absence;
- créer un service des remplacements qui se charge de trouver rapidement le personnel nécessaire afin de garantir l'application de la CCT et les normes d'encadrement réglementaires;
- prévoir de mensualiser et former les remplaçant-e-s.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1131 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté à l'unanimité (55 oui).

9. Motion du 5 mai 2014 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Maria Vittoria Romano, Annina Pfund, Jannick Frigenti Empana, Nicole Valiquer Grecuccio, Marie Mutterlose, Laurence Fehlmann Rielle, Alexandra Rys, Fabienne Aubry Conne, Marie Barbey, Patricia Richard, Javier Brandon, Morten Gisselbaek, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Adrien Genecand et Sylvain Clavel: «Pour que Genève teste le parking intelligent» (M-1136)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les possibilités technologiques, via un capteur magnétique dans le sol et une application de géolocalisation, de gérer intelligemment un parc de places de parking défini;
- l'intérêt de connaître, au-delà de convictions idéologiques divergentes, le taux d'occupation et de rotation des places de parking;
- l'expérience pilote conduite par la Ville de Lausanne,

¹ «Mémoire 171^e année»: Annonce, 6186.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'initier une expérience pilote de gestion intelligente du parking.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1136 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (53 oui et 1 abstention).

10. Motion du 21 mai 2014 de M^{mes} et MM. Marie Barbey, Grégoire Carasso, Patricia Richard, Eric Bertinat, Sandrine Burger, Olivier Baud et Pascal Spuhler: «Aménagement de la rue de Saint-Jean: il est temps d'agir!» (M-1138)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'inauguration de la rue de Saint-Jean le 30 janvier 2014;
- le caractère sensible de cette artère sur laquelle se trouvent une crèche, un jardin d'enfants et une école;
- les craintes exprimées à de multiples reprises par les riverains concernant le non-respect des limitations de vitesse;
- le fait que cette rue s'apparente dans les faits davantage à une autoroute qu'à une zone 30 km/h;
- les demandes répétées adressées au magistrat en charge de l'aménagement afin d'améliorer le marquage au sol (pictogramme école, zone 30 km/h, etc.) et de renforcer la signalisation (panneaux de signalisation à chaque intersection, panneaux indicateurs de vitesse dans les deux sens, etc.),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de signaler de manière plus visible l'entrée en zone 30 km/h depuis le carrefour des Délices, d'installer un panneau indicateur de vitesse, d'améliorer le marquage au sol rappelant aux conducteurs la présence d'une école, d'empêcher le dépassement des bus à l'arrêt Miléant et d'entreprendre toute autre mesure afin de donner à la rue de Saint-Jean le caractère de rue de quartier qui lui convient, au lieu d'une artère de transit;
- d'étudier les autres mesures proposées par le groupe d'habitants qui travaille sur la rue de Saint-Jean.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1138 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (60 oui).

¹ «Mémorial 171^e année»: Annoncée, 6564.

11. Motion du 24 juin 2014 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Catherine Thobellem, Anne Moratti, Delphine Wuest, Marie-Pierre Theubet, Julide Turgut Bandelier, Antoine Maulini et Bayram Bozkurt: «Pour un parc public à la pointe de la Jonction» (M-1142)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le plan directeur communal de la Ville de Genève «Genève 2010» et son projet localisé «PL1 Jonction»;
- le plan directeur cantonal 2030 «Genève envie», et sa fiche A11 «Développer le réseau des espaces verts et publics»;
- la loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de l'Arve (LPRArve);
- la très faible densité d'espaces verts et publics dans le quartier de la Jonction;
- l'engouement de la population genevoise pour les parcs urbains et l'accès à la baignade en lac et en rivière;
- le succès et la fréquentation depuis trois ans, l'été, des aménagements et de la buvette provisoire sur les berges du Rhône entre le pont Sous-Terre et la pointe de la Jonction;
- la libération par les Transports publics genevois du site entre l'usine Kugler et la pointe de la Jonction prévue pour 2018 à l'achèvement du nouveau dépôt de bus à En Chardon, actuellement en cours de construction;
- la maîtrise foncière complète des pouvoirs publics sur ce périmètre (95% propriété privée Etat de Genève, 5% propriété privée Ville de Genève);
- le faible potentiel de construction du site au vu de ses contraintes urbanistiques et de protection contre les crues;
- les zones d'affectation actuelles du site (70% zone verte, 30% zone 3 ordinaire),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à entériner le principe de la construction d'un parc public entre l'usine Kugler et la pointe de la Jonction;
- à prendre contact avec l'Etat de Genève pour entamer la coordination nécessaire en vue de la réalisation du parc à la pointe de la Jonction et de son entretien à long terme;

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 642.

- à s’engager aux côtés de l’Etat de Genève dans l’organisation d’un concours d’architectes paysagistes en vue de la réalisation du parc;
- à soutenir le déclassement de la partie du périmètre de zone 3 ordinaire à zone de verdure;
- à étudier, en parallèle au projet de parc, la politique de signalisation et de communication de la baignade en eaux vives dans le Rhône, à l’instar de ce qui se fait dans l’Aar à Berne;
- à étudier, en parallèle, l’avenir de l’usine Kugler en lien avec la création du parc, en considérant son importance culturelle croissante, qu’il s’agit de préserver et développer.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1142 à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté sans opposition (62 oui et 1 abstention).

12. Motion du 29 octobre 2014 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Olga Baranova, Maria Vittoria Romano, Grégoire Carasso et Corinne Goehner-Da Cruz: «Vol de vélos à Genève: stop à l’impunité!» (M-1155)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le vélo est un moyen écologique, rapide et silencieux de se déplacer en ville. Il permet de diminuer l’impact du trafic automobile en ville et encourage une pratique sportive et récréative bonne pour la santé. La maniabilité de ce mode de transport a toutefois son revers. Ce véhicule est facile à voler, étant le plus souvent attaché dans l’espace public avec un cadenas. Qui ne s’est pas déjà fait voler un vélo à Genève? Un moyen efficace de lutter contre ce fléau existe toutefois. Il doit rapidement être mis en œuvre.

Considérant le fait que:

- à Genève et en Suisse, plus de 40 000 vélos sont volés chaque année;
- seulement 1% des vélos volés sont restitués à leur propriétaire;
- la disparition de la vignette vélo en 2012 a rendu les cycles encore plus anonymes et vulnérables;

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 2514.

- les assurances privées doivent déboursier chaque année plus de 60 millions de francs pour rembourser les citoyens lésés;
- près d'un quart des cyclistes renoncent au vélo après s'être fait dérober le leur;
- l'expérience faite par la police néerlandaise de placer des mouchards *Global positioning system* (GPS) sur des vélos placés dans l'espace public a fait chuter de plus de 40% le nombre de vélos volés;
- un journaliste de Genève a fait la démonstration spectaculaire de l'efficacité de cette méthode¹,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'activer la police municipale afin d'équiper des vélos de mouchards GPS pour les placer et déplacer dans l'espace public afin de tracer, identifier et arrêter les voleurs de vélos. Ces vélos marqués auront aussi un pouvoir dissuasif pour protéger du vol l'ensemble du parc cycliste de la ville.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1155 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté sans opposition (58 oui et 1 abstention).

13. Motion du 21 janvier 2015 de M^{mes} et M. Pierre Gauthier, Vera Figurek et Brigitte Studer: «Stationnement payant en ville de Genève: le Canton doit respecter la loi» (M-1163)².

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le 5 décembre 2014, le conseil de fondation de la Fondation des parkings a adopté une nouvelle convention avec l'Etat de Genève relative à la gestion financière et technique des horodateurs et des «parcomètres» sis sur le territoire de la Ville de Genève. Cette convention prévoit notamment une rémunération forfaitaire annuelle de l'Etat de Genève par la Fondation des parkings, qui s'élèvera à 9,5 millions de francs en 2015 et à 10 millions de francs dès 2016, jusqu'en 2019.

L'article 11 de la loi sur la Fondation des parkings (H 1 13)³ requiert l'accord des communes concernées pour l'établissement d'une telle convention:

¹ <http://www.lematin.ch/suisse/Nous-avons-traque-des-voleurs-de-velos-par-GPS/story/16409567>

² «Mémoire 172^e année»: Annoncée, 4014.

³ http://www.ge.ch/legislation/rs/gf/rs/g_h1_13.html

«Article 11 Contrôle du stationnement sur la voie publique

¹ Le Conseil d'Etat est compétent pour fixer par convention, en accord avec les communes concernées et la fondation, les conditions dans lesquelles cette dernière peut exercer un contrôle du stationnement des véhicules sur la voie publique, en particulier dans les secteurs soumis au régime des «macarons».

² La convention précise la couverture financière des prestations fournies par la fondation.»

La Ville de Genève n'a été ni consultée ni même approchée par le Canton ou par la Fondation des parkings relativement à cette convention, en contravention formelle avec les dispositions légales en vigueur. D'autres communes – telle la Ville d'Onex – ont passé des conventions avec la Fondation des parkings et reçoivent l'intégralité ou une part substantielle du produit de la taxe de stationnement perçue sur leur territoire, selon les charges en personnel et en matériel qu'elles assument.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour faire invalider la convention passée entre le Canton de Genève et la Fondation des parkings aux motifs, notamment, qu'elle ne respecte pas les dispositions légales et qu'elle introduit de fait une inégalité de traitement entre la Ville de Genève et les autres communes du canton;
- prendre contact avec le Canton et la Fondation des parkings pour engager des négociations afin d'aboutir à une convention respectueuse des dispositions légales et permettant une juste répartition des produits liés au contrôle du stationnement payant sur le territoire de la Ville de Genève;
- inclure dans les négociations de ladite convention une juste rétribution de la Ville de Genève pour l'usage accru du domaine public que représente l'installation d'horodateurs et de «parcomètres» sur ledit domaine communal.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1163 à la commission des finances est accepté à l'unanimité (58 oui).

14. Motion du 21 janvier 2015 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Catherine Thobellem, Anne Moratti, Sandrine Burger, Bayram Bozkurt, Julide Turgut Bandelier, Marie-Pierre Theubet, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Pour que la Ville de Genève soutienne la campagne Fair Trade Town pour un commerce équitable et une économie solidaire» (M-1164)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que Fair Trade Town est une campagne internationale qui vise à promouvoir le commerce équitable;
- que cette campagne remporte déjà un vif succès dans 24 pays;
- que l'objectif de la campagne est de distinguer environ 55 villes ou communes suisses d'ici à 2018 et de toucher ainsi plus de 1 million d'habitants dans notre pays;
- que Fair Trade Town est soutenue par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO);
- que, pour obtenir la distinction Fair Trade Town, la ville candidate doit satisfaire à cinq critères qui portent sur la disponibilité de produits du commerce équitable sur son territoire, ainsi que l'utilisation de ces derniers dans les entreprises, les institutions et la société civile;
- qu'elle doit également mettre en œuvre une politique d'information et de sensibilisation auprès d'un maximum de partenaires travaillant ou en relation commerciale avec la Ville de Genève;
- que cette démarche de solidarité internationale s'intègre bien à l'engagement de la Ville de Genève en matière de solidarité locale, notamment en ce qui concerne une alimentation durable;
- que la campagne Fair Trade Town doit permettre à la Ville de Genève de valoriser tout ce qu'elle fait déjà, conformément aux principes qui sous-tendent cette campagne, et d'aller plus loin encore dans le commerce équitable et l'économie solidaire,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à briguer la distinction Fair Trade Town attribuée aux villes et aux communes qui s'engagent en faveur du commerce équitable.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1164 à la commission des finances est accepté à l'unanimité (58 oui).

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 4014.

- 15. Motion du 21 janvier 2015 de M^{mes} et MM. Javier Brandon, Marie Mutterlose, Corinne Goehner-Da Cruz, Maria Casares, Grégoire Carasso, Jannick Frigenti Empana, Maria Vittoria Romano, Christiane Leuenberger-Ducret, Sylvain Thévoz, Laurence Fehlmann Rielle, Pascal Holenweg, Olga Baranova et Annina Pfund: «Pour la mise en place de radars fixes et de contrôles dans les zones 30 km/h en ville de Genève» (M-1166)¹.**

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Suite à une initiative de l'Association des habitants des Acacias (AHA), un radar mobile («info-radar»), loué auprès du Touring Club Suisse, a été mis en place à la hauteur du 28, rue Caroline (direction Arve), du 27 octobre au 7 novembre 2014. Les statistiques recueillies à cette occasion montrent que les dépassements de vitesse sont nombreux. Il paraît donc urgent et nécessaire d'installer des radars officiels et permanents afin de sécuriser les axes traversés quotidiennement par nombre d'enfants et de personnes âgées dans les zones 30 km/h de la ville de Genève.

Souhaitant améliorer la sécurité et la qualité de vie des habitants et considérant que:

- les voitures continuent largement à dépasser la vitesse autorisée;
- l'action entreprise par l'Association des habitants des Acacias a démontré que des mesures doivent être prises,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à instaurer des contrôles réguliers et fréquents dans les zones 30 km/h de la ville de Genève;
- à demander au Canton la mise en place de radars fixes;
- à installer, dans l'intervalle, des indicateurs de vitesse dans les zones 30 km/h.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1166 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté sans opposition (53 oui et 5 abstentions).

Le président. Ces 11 objets sont donc renvoyés aux différentes commissions annoncées. Pour le 28 septembre, date de nos prochaines séances plénières, le bureau demande aux chefs de groupe s'il est possible qu'ils se mettent d'accord

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 4015.

Résolution: une solution durable pour l'hébergement des requérants d'asile
Questions orales

pour proposer un renvoi en bloc de tous les objets concernés. Comme il y en a plus de 100, cela nous permettrait de gagner en efficacité, ce qui ne serait pas mal! Mais je laisse cela à votre jugement, Mesdames et Messieurs.

16. Résolution du 22 juin 2015 de M^{me} et MM. Tobias Schnebli, Grégoire Carasso et Sandrine Burger: «Pour une solution durable et dans la dignité au problème de l'hébergement des requérants d'asile» (R-187)¹.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous annonce que le projet de résolution R-187 a été retiré par ses auteurs.

Le projet de résolution R-187 est retiré par ses auteurs.

17. Questions orales.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). M. Guillaume Barazzone étant absent en ce moment, je demanderai à ses collègues de lui transmettre ma question. Un gros problème se pose au parc Geisendorf, où des Roms ont établi domicile de jour comme de nuit. Cela rend la situation très difficile pour l'école Geisendorf, les enfants et les mamans avec poussette. En principe, ce parc est un endroit sympathique où l'on devrait pouvoir prendre l'air, mais c'est devenu impossible, car il est envahi voire saccagé par ces Roms qui ont installé là leur camping extraordinaire. D'ailleurs, le fait n'est pas nouveau.

Je ne comprends pas que le Conseil administratif ne prenne pas la moindre mesure concernant le parc Geisendorf, dont je rappelle qu'il s'agit d'un lieu très réputé – mais mal fréquenté aujourd'hui. Je n'ai rien contre les Roms, cependant ils ont des habitudes qui ne correspondent pas à celles des citoyens genevois. J'admets le caractère public de ce parc, mais ce n'est tout de même pas un camping! J'aimerais donc que le Conseil administratif dans son ensemble trouve une solution, car la situation devient très critique. Je m'adresse à vous, Madame la maire, puisque vous êtes là! Je crains des échauffourées avec les habitants du quartier des Charmilles et de Saint-Jean.

¹ Développée, 615.

Le président. Veuillez conclure, Monsieur Pastore, vous disposiez d'un temps de parole d'une minute pour poser votre question.

M. Daniel-Dany Pastore. Merci, Monsieur le président. J'ai profité du fait que tout le monde ici était un peu absent pour continuer à parler plus longtemps...

Le président. M. Barazzone vous répondra demain.

M^{me} Patricia Richard (LR). Nous passons d'un parc à un square, puisque ma question concerne le square situé à l'avenue Wendt, en face du poste de police – celui qui a une jolie petite fontaine et quatre bancs. Mais on ne peut plus appeler cela des bancs, car ce ne sont que des planches tordues dont la peinture s'écaille. J'ai passé par là pas plus tard qu'il y a quelques jours: des personnes âgées qui se déplacent avec une canne déplorait de ne pas oser s'asseoir sur ces bancs, vu leur état. J'aimerais donc savoir si le Conseil administratif entend intervenir à cet endroit.

Le président. M. Barazzone vous répondra demain.

M. Guy Dossan (LR). Ma question concerne M. Pagani, je suppose – ou M^{me} Salerno. La Ville a rénové à grands frais l'aubette de la place des Augustins; les travaux ont duré très longtemps. Or, cela fait trois mois qu'il ne s'y passe absolument rien! Il n'y a plus d'échafaudages, l'aménagement est donc terminé. Pourtant, l'aubette reste fermée, visiblement en attente d'un occupant – j'ignore si ce doit être un bar ou autre chose. Pourrions-nous savoir quand l'exécutif mettra cet endroit en fonction? Je répète que, pour l'instant, l'aubette est vide depuis plusieurs mois.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. D'abord, Monsieur Dossan, je précise que les travaux de rénovation de l'aubette de la place des Augustins n'ont pas duré des années, mais trois à quatre mois. Il y a eu des palissades dressées bien avant, cependant les travaux eux-mêmes n'ont pas pris plus de temps. J'ai passé par hasard, récemment, devant cette petite aubette et j'ai vu quelqu'un y installer son commerce. De même, une personne s'est aussi installée dans l'aubette de la place des Eaux-Vives, que nous avons rénovée – les travaux sont terminés depuis

quelques jours – et qui est extrêmement belle. Sous réserve de vérification, Monsieur Dossan, je peux vous dire que ces deux aubettes seront occupées comme il se doit et comme prévu.

M. Lionel Ricou (DC). Ma question s'adresse à M^{me} Sandrine Salerno. Suite à la dernière session plénière, où le Conseil municipal a décidé de ne pas entrer en matière sur le projet de budget 2016, je souhaite savoir quelles sont les intentions de la magistrature à ce sujet: quel calendrier entend-elle suivre et quand a-t-elle l'intention de nous présenter un projet de budget 2016 sur lequel nous puissions nous prononcer le 12 décembre prochain?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Ricou, je vois que vous revenez à la raison après avoir fermement refusé d'entrer en matière sur le projet de budget 2016... (*Remarque de M. Sormanni.*) Mais oui, Monsieur Sormanni, il faut rêver, de temps en temps! Si on ne rêve pas, dans la vie, on meurt! Pour ma part, j'ai tout de même deux ou trois rêves... dont celui de voir M. Ricou et une majorité de cette assemblée se mettre au travail et prendre en considération le projet de budget que présentera le Conseil administratif.

J'ai écrit aujourd'hui à M. Pagan, président de la commission des finances, pour savoir si lui-même et les membres de ladite commission voyaient quelque intérêt à me recevoir pour que nous puissions commencer à discuter non pas du projet de budget que vous avez refusé d'étudier, Monsieur Ricou, mais d'autres enjeux budgétaires – dont le point que vous venez d'aborder. Par conséquent, j'attendrai la réponse de M. Pagan. Si j'ai la chance d'être auditionnée par la commission des finances, je répondrai en détail à votre très pertinente question dans ce cadre.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à Madame la maire, je suppose. Elle concerne la campagne de prévention routière menée à l'échelle nationale par le Touring Club Suisse (TCS). Comme c'est souvent le cas, cette campagne est mise à la disposition de l'ensemble des communes du pays qui l'acceptent toutes – sauf le petit village gaulois qu'est la Ville de Genève! Partout en Suisse, les communes sont prêtes à bénéficier de l'affichage sécuritaire spécialisé et des gilets jaunes pour aller à l'école, par exemple. Or, il se trouve que la seule à refuser est la Ville de Genève, qui a créé ses propres bannières pour mener sa propre campagne de prévention.

J'aimerais donc savoir combien l'édition et la mise en place de toutes ces bannières, ainsi que l'élaboration et l'application de ladite campagne, ont coûté aux

contribuables – alors qu’elle aurait pu être menée gratuitement pour la collectivité publique, aux frais de privés.

Le président. M^{me} la maire Esther Alder vous répondra demain.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Ma question s’adresse à M. Rémy Pagani. Elle concerne la proposition PR-1023 sur l’aménagement de la place du Rhône. A l’origine, il était prévu d’y mettre un banc en forme de demi-cercle avec une ouverture seulement du côté lac. Or, la commission de l’aménagement et de l’environnement a voté à l’unanimité un amendement pour ajouter à la délibération une clause stipulant que le banc devait être accessible aux personnes à mobilité réduite du côté lac et du côté Fusterie. Quelle n’a pas été ma surprise, à la fin du mois d’août, lorsque j’ai lu dans la *Tribune de Genève* qu’il était à nouveau question d’une seule ouverture du côté lac! J’aimerais savoir si c’est une erreur de la part de ce journal ou si vous passez outre les amendements des commissions du Conseil municipal, Monsieur le magistrat.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il n’est pas question de passer outre les invites votées par le Conseil municipal! Si le ou la journaliste a mal compris, c’est peut-être de ma faute. En effet, il y a eu à ce sujet une longue discussion avec la Commission des monuments, de la nature et des sites, et je dois dire honnêtement que je ne sais pas exactement combien d’ouvertures aura finalement ce banc; j’attends de voir les plans. Mais sachez, Madame Burger, que je suis le gardien du temple – c’est-à-dire de la réflexion du Conseil municipal, notamment...

Le président. Nous saluons à la tribune du public les participants de l’Atelier découverte – Bienvenue en Ville de Genève, sous la conduite de M. Romain Bischoff: M^{me} Laurence Berlamont, M. Yvan Bigler, M. Mikaël Cantatore, M^{me} Laurence Cruchon, M^{me} Catherine Eymin, M^{me} Carol Henchoz Meier, M^{me} Emmanuelle Ogay, M. Denis Reboli, M^{me} Sabrina Villy, M. Aleksandar Voltchkoff et M^{me} Natalie Vurlod. (*Applaudissements.*)

M. Simon Brandt (LR). Ma question s’adresse à M. Kanaan. Cet été, deux bâtiments municipaux ont été occupés par un collectif intitulé No Bunkers. Monsieur le magistrat, j’aimerais vous demander quels ont été les coûts de cette occupation à la charge de la collectivité, tant pour le nettoyage et les frais de sécu-

rité qu'en termes de réparation d'éventuelles dégradations ou encore de manque à gagner, étant donné que les bâtiments en question n'ont pas pu être utilisés comme ils auraient dû l'être à cette période.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je vous remercie de votre question, Monsieur le conseiller municipal, car elle me permet de rappeler d'abord que cette occupation n'a pas été initialement choisie par le Conseil administratif. Ces personnes se sont installées d'elles-mêmes au centre culturel du Grütli, ce fameux lundi soir du mois de juin. Mais il est vrai – nous l'avons toujours dit – que ma collègue Esther Alder et moi-même, ainsi que l'ensemble du Conseil administratif, avons validé leur accueil pour une période temporaire.

Cela s'est très bien passé, dans la mesure où il n'y a eu ni manque à gagner ni dégradation. Aucune activité n'a dû être suspendue, déplacée, arrêtée ou réduite. Evidemment, cette «coexistence» n'aurait pas pu durer des mois mais, durant ces quelques semaines – pas tout à fait un mois –, les requérants et les militants qui les accompagnaient ont parfaitement respecté les règles du jeu que nous leur avons imposées. En effet, ils n'ont rien empêché le jour dans les espaces comme les couloirs où ils dormaient la nuit, et je n'ai pas reçu une seule plainte de qui que ce soit dans ce bâtiment – acteurs culturels, public du théâtre ou du cinéma, clients du bistrot, apparemment personne n'a été perturbé. Au contraire, on a plutôt observé un mouvement de solidarité. Mais il est évident – nous l'avons signalé aussi dès le début – que cela ne pouvait pas durer éternellement.

Pour ce qui est des coûts, il y en a effectivement eu, en raison du nettoyage accru – cependant j'aimerais que l'on s'en tienne à la réalité et non à des fantasmes: il n'y a eu ni dégradations, ni manque à gagner, ni je ne sais quelles suspensions d'activités culturelles.

Sur un plan plus large, il faut considérer aussi la problématique de la salle du Faubourg. M^{me} Alder et moi-même, qui avons suivi le dossier durant tout l'été, sommes disposés à présenter à la commission des finances un récapitulatif des coûts – d'ailleurs tout à fait raisonnables – engendrés par cette opération. Vous y avez parfaitement droit, Mesdames et Messieurs. Pour le dire très honnêtement, les deux principaux facteurs de coûts ont été, d'une part, l'engagement d'agents de sécurité privés en renfort... (*Remarque de M. Brandt.*) Ce n'est pas la réparation de dégradations, Monsieur Brandt! Ni une suspension d'activités! Vous avez parlé de dégradations et de manque à gagner, j'aimerais être très clair sur les termes. Les deux facteurs principaux de coûts engendrés dans ce cadre ont donc été l'engagement d'agents de sécurité la nuit et celui d'un éducateur social. Mais nous viendrons présenter un récapitulatif complet en commission des finances.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse au magistrat Rémy Pagani. Elle concerne le carrefour avenue d'Aire – chemin François-Furet, au sujet duquel le Conseil municipal et le Grand Conseil ont approuvé une pétition à l'unanimité il y a quelques mois déjà.

Pour la sécurité des enfants du quartier de Saint-Jean, des Charmilles et de l'Europe, la pétition P-322 demandait le réaménagement complet de ce carrefour, à terme – c'était une pétition modérée! – et, plus urgemment, le réaménagement des trottoirs, où les élèves de l'école primaire et du Cycle d'orientation sont le plus directement en danger.

Il est suffisamment rare qu'une pétition soit approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal et – à l'unanimité également, si j'ai bien compris – par le Grand Conseil, pour le signaler. Cela nous a même valu une déclaration – assez rare, là aussi – du Conseil d'Etat pour soutenir le réaménagement dudit carrefour et demander à la Ville d'engager les travaux au plus vite, notamment pour la partie relevant de ses compétences immédiates, soit le réaménagement des trottoirs. J'ai été informé que la Ville s'était engagée à le faire avant la rentrée, or les travaux n'ont manifestement pas encore commencé. Qu'en est-il, Monsieur le magistrat?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, sur le fond, tout le monde est d'accord d'envisager une modification complète de ce carrefour – laquelle ne pourra pas être réalisée immédiatement, contrairement à ce que vous avez dit. Tout le monde est d'accord aussi d'aménager provisoirement les trottoirs pour laisser plus de place aux piétons – notamment aux enfants – ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui passent par là, d'un côté comme de l'autre du carrefour.

Je peux déjà vous dire que la demande pour obtenir les autorisations de construire nécessaires en vue de ces aménagements provisoires a été déposée; nous attendons de recevoir les autorisations définitives pour lancer les travaux. Je vous annonce cela sous réserve d'un complément de réponse ultérieur car, à l'heure actuelle, je ne sais pas si nous avons obtenu les autorisations en question ou si le processus est encore en cours. Quoi qu'il en soit, nous sommes décidés à mettre en place ces aménagements provisoires.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne le double vitrage. Je l'avais déjà posée lors d'une session précédente, mais des citoyens locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM) m'ont à nouveau interpellé à ce sujet. En effet, une grande partie des bâtiments de la

GIM ne sont malheureusement pas aux normes. On a pu le lire dans les journaux: comme l'ont expliqué le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, le délai légal fixé pour la pose des doubles vitrages, dans le cadre du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI), ne sera pas prolongé.

Monsieur le magistrat, j'aimerais savoir si la Ville a fait une estimation du coût des travaux nécessaires pour mettre en conformité ses immeubles selon la loi qui impose le double vitrage.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Afin de resituer le débat, je signale que nous avons jusqu'au début de l'année 2016 – jusqu'au 31 janvier, je crois – pour mettre aux normes l'ensemble des 800 bâtiments municipaux, dont 325 immeubles locatifs. Nous avons fait une évaluation des coûts et nous savons que les travaux s'élèveront à plusieurs millions de francs.

Cependant, nous avons bien compris la position du Conseil d'Etat – et non pas de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN), beaucoup plus rigoureux du point de vue de la loi, je tiens à le souligner. Si des travaux sont envisagés dans un immeuble de Cité-Jonction, par exemple, le délai de réalisation peut être reporté sur la base de documents et de preuves fournis au Canton. Je pense notamment à nos immeubles patrimoniaux pourvus de fenêtres à guillotine, où il est impossible de poser un double vitrage et qui seraient donc épargnés par cette loi. En tout cas, un raisonnement intelligent a été mené et admis par le Conseil d'Etat, ce qui nous permet d'avoir une politique diversifiée en la matière tout en respectant les délais imposés.

Toujours est-il que cette opération coûtera des millions de francs à la municipalité. Nous avons fait des investigations portant sur l'ensemble du patrimoine financier de la Ville et nous présenterons au Conseil municipal, au cours des mois à venir, une proposition en vue de satisfaire aux exigences légales.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). J'ai une question à poser à M. Barazzone. Elle concerne les écopoints. Il arrive régulièrement – dimanche compris – que des professionnels de la restauration déversent des cageots remplis de cadavres de bouteilles dans les écopoints destinés au tri et au recyclage des déchets ménagers des citoyens. Cela provoque de fortes nuisances sonores qui ont une incidence sur la qualité de vie des personnes vivant à proximité. Je désire connaître quelles mesures le Conseil administratif pense appliquer pour inciter les restaurateurs à utiliser les structures de recyclage qui leur sont destinées.

Le président. M. Barazzone vous répondra ultérieurement.

M^{me} Olga Baranova (S). Ma question s'adresse au magistrat en charge de la culture, M. Kanaan. Depuis des années, le Salon international du livre et de la presse de Genève met à l'honneur la Russie via de nombreux aspects culturels – mais pas seulement. Lors de la dernière édition, cette manifestation a également offert une certaine tribune à des représentants du gouvernement russe. Ma question est donc la suivante: quels sont les liens financiers et les liens d'intérêts entre le Salon international du livre et de la presse de Genève et le gouvernement de la Russie?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je vous répondrai d'abord sur un plan général. La Ville ne subventionne pas le Salon du livre en tant que tel, qui est une opération autonome dépendant de Palexpo. Avec le Canton, nous subventionnons la Fondation pour l'écrit, chargée du volet culturel de la manifestation. Nous soutenons notamment le magnifique stand du Cercle de la librairie et de l'édition, qui permet de promouvoir les libraires et éditeurs genevois indépendants. C'est extrêmement apprécié, de même que d'autres opérations d'ordre culturel s'inscrivant dans le cadre du Salon du livre. De ce fait, ce n'est ni la Ville ni le Canton qui choisit les hôtes d'honneur ou la «mise en scène» du Salon, si je puis m'exprimer ainsi.

Il est vrai que, depuis un certain nombre d'années, la tradition veut qu'il y ait un pays comme hôte d'honneur – par exemple, le Maroc ou autres. J'imagine que le choix de la nation invitée peut générer certaines discussions... La particularité que vous avez constatée cette année avec la Russie m'a aussi frappé, Madame Baranova. Je sais en tout cas que le Salon du livre aimerait varier un peu le profil des hôtes d'honneur. Pas plus tard qu'au mois de juillet, ses organisateurs sont venus me voir pour imaginer que cela puisse être des villes ou des régions – ce que j'ai vivement encouragé. Sur ma proposition, d'ailleurs, nous avons contacté dans ce sens la Ville de Zurich. Je m'en réjouis, en tant que magistrat chargé de la culture dans une grande ville suisse.

Comme je l'ai dit, la Ville n'a pas de comptes détaillés de la manifestation, puisque c'est une opération autonome. Par conséquent, en ce qui concerne l'aspect financier, je transmettrai votre question aux responsables du Salon et nous verrons sous quelle forme ils veulent bien y répondre, Madame la conseillère municipale.

M. Christo Ivanov (UDC). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, magistrat en charge de la culture et du sport. Elle concerne la problématique de la bibliothèque de la Cité.

Dans un premier temps, un conflit a éclaté entre les étudiants écartés du premier étage dans le cadre du réaménagement du bâtiment et la directrice de l'établissement. Dans un second temps, les lectrices et les lecteurs du quatrième

étage ont été déplacés à leur tour au rez-de-chaussée, sur décision de la même directrice. À la suite de ce changement, ils ont lancé une pétition. On constate donc qu'il règne une grande incompréhension autour de ces «déménagements» successifs d'usagers de la bibliothèque, incompréhension qui aurait pu être évitée avec un minimum de dialogue, me semble-t-il. Évidemment, la presse s'est emparée de l'affaire et a publié des courriers de lecteurs à ce sujet. Il semble que le dialogue soit rompu entre les parties intéressées.

Monsieur le magistrat, entendez-vous intervenir dans cette affaire et mettre sur pied une médiation, afin que la sérénité revienne dans cet établissement public et que les lectrices et les lecteurs puissent réintégrer le quatrième étage?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de votre question, car elle me permet d'apporter quelques éclaircissements dans le bref temps qui m'est imparti ici.

La bibliothèque de la Cité a subi une transformation profonde, due à l'origine à un problème de mobilier rendu défectueux par l'usure; cela avait même provoqué un accident. Nous avons profité de l'occasion pour réaménager l'espace d'accueil du public. Le contraste est clair. Il y a eu des changements d'habitudes, les échos que nous recevons démontrent qu'une immense majorité des usagers de la bibliothèque est extrêmement satisfaite. Les inscriptions et la fréquentation ont augmenté. Je citerai notamment le cas des familles avec enfants, qui sont enthousiastes – et je pèse mes mots!

Mais effectivement, comme je viens de le dire, la modification des espaces au sein du bâtiment a provoqué quelques changements dans les habitudes de certains; une partie de ces problèmes seront réglés avec le temps, d'autres peut-être pas... Je recevrai bientôt une délégation des pétitionnaires. Par conséquent, je ne vois pas d'où vous tenez que le dialogue entre les parties intéressées serait rompu, car tel n'est pas le cas.

Il faut dire aussi que nous avons malheureusement rencontré un problème technique – réglé depuis – avec les nouvelles bornes de retour des livres. C'était l'une des innovations spécifiquement orientées vers le service aux usagers, car ces bornes permettent de rendre les livres empruntés à tout moment – et non pas seulement durant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Le problème a duré jusqu'à la mi-juillet mais, depuis, ce dispositif fonctionne de manière satisfaisante. Il n'en demeure pas moins que cet obstacle a rendu plus difficiles la réouverture de la bibliothèque et son nouveau fonctionnement, mais les choses s'arrangent peu à peu.

Je recevrai donc une délégation des pétitionnaires et je verrai avec eux ce qu'il en est, s'il y a moyen de procéder à des ajustements afin d'aller dans leur sens.

Pour l'instant, je répète que la majorité des usagers est extrêmement contente du nouvel aménagement. Vous savez bien ce que c'est, Monsieur le conseiller municipal: les gens insatisfaits l'expriment publiquement, alors que les gens satisfaits le disent d'une autre manière... Deux ou trois personnes téléphonent tous les jours au secrétariat pour se plaindre et j'ai envie de leur dire: «C'est bon, on a compris! Pas la peine de téléphoner tous les jours!» (*M. Ivanov brandit la pétition.*) Oui, j'ai la pétition et je sais ce qu'il en est.

M. Vincent Subilia (LR). Ma question s'adresse à l'un ou l'autre des membres du Conseil administratif – celui qui sera en mesure de me répondre. J'ai découvert avec intérêt dans la presse que deux communes du canton, à savoir Meyrin et Vernier, se dotaient d'un système de vélos dits «publics». J'ai pris note, pour le surplus, que celui-ci devrait également être déployé sur le territoire de la Ville de Genève à partir du 1^{er} mai 2016, c'est-à-dire très bientôt.

J'aimerais savoir quelle est la position du Conseil administratif sur cette initiative privée pilotée par Intermobility SA, et où en sont les discussions – avancées, je n'en doute pas – entre la Ville de Genève et le Canton pour l'adoption d'un projet parallèle qui nous doterait enfin d'un système de vélos publics.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, parmi les villes qui se dotent de vélos en libre-service – ou qui tentent de le faire –, Genève constitue un cas tout à fait particulier. En effet, nous avons chez nous trois collines et des incivilités particulièrement redoutables! Depuis plusieurs années, nous tentons de trouver un système permettant à la fois d'assurer la remontée des cycles sur certaines pentes sans que cela coûte plus cher que l'instauration d'une ligne de bus, et de ne pas retrouver les vélos en libre-service dans le lac, le Rhône, l'Arve ou ailleurs, à cause de celles et de ceux qui veulent les utiliser autrement que pour circuler... Telle est la double difficulté que nous rencontrons à Genève.

L'affaire est rendue encore plus complexe du fait que mon prédécesseur M. Christian Ferrazino avait instauré un système de vélos en libre-service dans le cadre de la concession octroyée par la Ville à la Société générale d'affichage SA. Malheureusement, en raison d'une véritable guerre entre deux grands groupes concurrents, les tribunaux nous ont interdit de poursuivre la mise au concours sur cette base. Nous sommes donc dans une situation extrêmement difficile.

De plus, d'autres investisseurs ont tenté l'expérience des vélos en libre-service sur notre territoire en mettant à disposition dix vélos; avant l'été, je n'en apercevais déjà plus que deux ou trois...

J'ai appris moi aussi par les journaux que Vernier et Meyrin étaient en train de mener une expérience en matière de vélos publics; nous verrons bien ce que cela donnera. En ce qui nous concerne, nous avons mis nos œufs dans le panier de la filiale des Transports publics genevois TPG Vélo, car nous estimons que c'est un projet original et sensé. Ce système de vélos en libre-service ne doit pas faire de concurrence aux TPG, mais se développer en accord avec eux. Pour cette raison, nous avons travaillé d'arrache-pied avec TPG Vélo et notamment avec son président, M. Clivaz, devenu également président *ad interim* de l'ensemble des TPG. Il nous a garanti qu'il mènerait ce dossier à un train d'enfer, afin que nous puissions, au mois de mai 2016, offrir une solution respectant les conditions énumérées précédemment.

J'espère que nous parviendrons à nos fins. On nous promet une guérilla juridique avec certains qui ne se verraient pas octroyer cette concession, mais l'avenir nous dira ce qu'il en est... C'est un dossier extrêmement compliqué!

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. Elle concerne le projet de crèche de nuit. Dans la *Tribune de Genève* d'aujourd'hui, Madame la maire, vous dites que la Ville n'envisage pas d'ouvrir un tel établissement. Pourtant, dans le cadre de l'examen de la motion M-1028 d'Ensemble à gauche par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, vous et vos services aviez précisé qu'un projet de crèche de nuit était à l'étude et même envisagé pour la crèche d'Artamis. Vous aviez évoqué vos contacts avec les responsables d'expériences de ce type menées à Paris et à Zurich, et vous aviez montré de la sensibilité et de l'intérêt envers les problèmes organisationnels des parents travaillant – entre autres pour la collectivité publique – selon des horaires nocturnes irréguliers. Quels sont les facteurs qui vous ont poussée à abandonner ce projet, pourtant bel et bien prévu?

M^{me} Esther Alder, maire. Chère Madame, je peux vous rassurer: les éléments que vous avez mentionnés par rapport au travail de la commission et à mon audition sont tout à fait exacts, il n'y a pas de changement à cet égard. On a cependant constaté – et ce n'est pas à moi que ces propos sont attribués – que la plupart des familles avaient besoin d'un accueil en soirée plutôt que de nuit. Mais nous n'abandonnons évidemment pas la question de la crèche de nuit; d'ailleurs, nous présenterons prochainement au Conseil municipal un projet concernant le Carré-Vert (ex-Artamis), comme vous l'avez signalé. Par conséquent, soyez sûre qu'il n'y a aucune velléité de ma part de changer de stratégie. Les propos rapportés dans la presse sont dus à un malentendu.

M^{me} Maria Casares (S). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Elle concerne l'aménagement du bout de la plaine de Plainpalais, désormais achevé. Avec plusieurs de mes collègues de la Marche mondiale des femmes, nous avons constaté que l'œuvre artistique qui se trouvait à cet endroit auparavant n'était plus là. M. Ferrazino nous avait pourtant permis, en l'an 2000, de l'installer là *in perpetuum*, pour ainsi dire. J'aimerais donc savoir où est cette œuvre et pourquoi elle n'a pas été remise à sa place après les travaux.

C'est d'autant plus important qu'elle a une valeur non seulement symbolique mais aussi réelle, puisqu'elle représente la lutte contre les violences faites aux femmes et contre la pauvreté des femmes. Ce sujet reste malheureusement d'actualité, car il est encore très présent dans notre société. Je pense donc que l'œuvre picturale en question est toujours nécessaire en ce lieu.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. C'est une très bonne question que vous me posez là, Madame Casares. Je vais de ce pas me renseigner. En tout cas, je peux vous garantir que, comme vous, je suis très préoccupé par la situation des femmes dans notre communauté – notamment quant aux violences qu'elles subissent. L'œuvre à laquelle vous vous réferez fait figure d'emblème dans ce que l'on appelle le secteur Harry-Marc. Si nous ne la réinstallons pas à sa place antérieure, je m'engage à la mettre à un endroit emblématique de notre ville.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ma question s'adresse au magistrat en charge de la culture à Genève, M. Kanaan. Elle concerne le Musée d'art et d'histoire. Comme chacun le sait ici, la votation sur le projet de rénovation du musée aura lieu – sauf erreur – le 29 février prochain. Or, nous avons constaté cet été que la chaîne télévisée D8 diffusait des plages publicitaires faisant la promotion du nouveau musée. J'aimerais savoir qui a payé ces spots à la fin desquels apparaissait le logo de la Ville de Genève. La date de la votation étant désormais fixée, leur diffusion cessera-t-elle? Il y a des lois qui régissent la publicité politique, tout de même! Si je ne me trompe, elle est interdite à la télévision et à la radio.

Par ailleurs, j'ai appris – mais j'irai le constater par moi-même – qu'un espace consacré aux explications à donner au public dans ce même musée sert lui aussi à la promotion du projet de rénovation aujourd'hui contesté. J'admets que ma question est double, j'aimerais savoir également si l'on mettra fin à cette «exposition» ou si le Conseil administratif est prêt à intercéder auprès de la direction du Musée d'art et d'histoire pour que les opposants au projet disposent eux aussi d'un espace leur permettant d'expliquer au public pourquoi ils sont contre.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, tout d'abord, je m'étonne un peu que vous annonciez une date de votation qui n'a pas encore été fixée. (*Remarque de Mme Pérez.*) Je suis le premier à souhaiter qu'elle le soit mais, pour le moment, les signatures ont été validées et nous attendons les arrêtés du Conseil d'Etat déterminant la date du scrutin. Il est effectivement très probable que ce soit à la fin du mois de février 2016, mais j'insiste sur le fait que cette date n'a pas encore été choisie officiellement et qu'elle ne le sera pas tout de suite.

Vous pouvez vous renseigner auprès de la Chancellerie d'Etat, Madame Pérez, la Ville n'est pas indépendante dans ce domaine. C'est le Conseil d'Etat qui, tous les quelques mois, fixe les dates des votations. Je vous le concède, il est tout à fait plausible que celle-là ait lieu le dernier dimanche du mois de février 2016, mais ce n'est pas encore fixé. Je tiens vraiment à ce que ce soit très clair aujourd'hui.

En ce qui concerne la publicité télévisée que vous avez déplorée, je me renseignerai car je ne suis pas au courant. Je vous répondrai donc ultérieurement sur ce point.

Quant à l'espace d'information du Musée d'art et d'histoire, il est parfaitement légitime d'informer le public, Madame la conseillère municipale... Pour le reste, le Musée continue – et j'espère bien que cela ne vous dérange pas! – à faire la promotion de ses expositions courantes et de ses activités de médiation, ce qui se poursuivra bien évidemment au cours des mois à venir. Nous n'allons tout de même pas interdire à cette institution d'organiser des activités de médiation et des expositions!

M. Jean Zahno (UDC). Ma question s'adresse au conseiller administratif M. Pagani. Le 19 novembre 2013, le Conseil municipal a voté la proposition PR-1049 pour l'acquisition à hauteur de 6 410 000 francs des parcelles et du bâtiment situés au 12, rue des Alpes/21, rue de Berne, alors propriété d'une société immobilière. M. Pagani est désormais l'administrateur de ce bien. Il semblerait que l'Office cantonal du logement et de la planification foncière ait refusé de surélever l'immeuble de deux niveaux. Monsieur le magistrat, vous vous étiez engagé à revendre cet immeuble à prix coûtant, montant auquel il convient d'ajouter l'impôt de liquidation sur la société immobilière. Où en êtes-vous dans le traitement de ce dossier? Pourriez-vous en informer le Conseil municipal? Je vous en remercie d'avance.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, j'ai fait acheter par le Conseil municipal ce bâtiment à 6 240 000 francs.

Il a été nécessaire d'assainir la société immobilière en question, car toute une série de choses n'étaient pas très claires. Cela nous a pris une année. Nous nous sommes rendu compte que, si nous la liquidions, nous devrions payer un impôt assez important. C'est compliqué à expliquer, mais nous avons décidé de la maintenir et de revendre à la personne, au groupe ou à la fondation qui nous achètera ce bien les cédulas hypothécaires et les actions de la société immobilière, pour le montant auquel je me suis engagé ici.

Quant aux travaux nécessaires pour remettre en état ce bâtiment, ils coûteront entre 4 et 4,5 millions de francs. Je l'ai proposé à une première fondation qui a jugé l'affaire non rentable, car elle voulait en tirer une rentabilité de 6,5 à 7%. Je l'ai proposé à une deuxième fondation – la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, je crois qu'on peut la nommer – qui a jugé la rentabilité et la faisabilité du projet extrêmement périlleuses. Je lancerai donc un appel public qui sera publié dans la *Feuille d'avis officielle*, afin de relancer la vente de ce bâtiment.

Comme vous, Monsieur Zahno, je suis extrêmement préoccupé – des citoyens s'en sont plaints aussi – par l'image de l'entrée du quartier des Pâquis que donne cet immeuble un peu lépreux, j'en conviens. Toujours est-il qu'il s'agit ici d'une opération extrêmement difficile, puisqu'elle fait suite à une spéculation honteuse sur ce bien immobilier dont nous faisons les frais aujourd'hui.

J'ajoute que, si le chantier devait un jour commencer – et j'espère que ce sera le cas! –, le confinement de la parcelle ne permettra pas un déploiement susceptible de faciliter la construction. Cependant, j'infirmes le fait que l'on ne puisse pas surélever ce bâtiment; c'est faisable, il y a des potentialités, mais cela nécessiterait des investissements importants.

Pour conclure, je signale qu'un immeuble comme celui-là, situé en plein centre-ville, à 50 m de la gare de Cornavin, nous coûtera – si nous le remettons en état – ou coûtera à qui le rachètera environ 10 millions de francs. Pour ce qui est de sa valeur intrinsèque, Mesdames et Messieurs, je vous laisse faire le calcul en comparant avec d'autres bâtiments vendus juste à côté; c'est une affaire qui, à long terme, permettrait de rentabiliser l'opération.

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Elle concerne le quai des Bergues, du côté du pont du Mont-Blanc. M^{me} Moratti a déjà interrogé le Conseil administratif au sujet du stationnement de plusieurs limousines devant un grand hôtel de luxe, dans une zone théoriquement piétonne où le stationnement est interdit. Ma question est la suivante: quelles sont les mesures qui ont été prises par la police municipale pour faire respecter la loi dans cette zone piétonne?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. J'ai appris avec stupeur et tremblement que le chantier du parking des Rois était bloqué pour la modique somme de 100 000 francs – et que c'est la faute de la Ville de Genève, car c'est elle qui le bloque! La Coopérative des Rois devrait construire un immeuble sur ce parking, mais il est question de terre polluée que la Ville de Genève aurait mise sur le terrain de la Fondation des parkings et qu'elle refuserait d'enlever. Pourriez-vous nous donner des informations un peu plus claires sur ce scandale, Monsieur le magistrat? Un chantier, cela se programme! Or, celui-là est bloqué à cause de vous, apparemment. Je pense surtout aux coopérateurs qui attendent leurs logements avec impatience.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il s'agit bien du parking d'Artamis – nous sommes d'accord là-dessus, Monsieur de Kalbermatten, n'est-ce pas? J'ai un peu de peine à vous suivre car, jusqu'à présent, la Ville de Genève a facilité le lancement du chantier et je crois qu'il a démarré. Vous m'apprenez peut-être une information nouvelle que je n'ai pas, j'ignorais que l'on avait trouvé encore de la pollution sur ce terrain! Je vous répondrai demain sur ce point précis, mais je serais étonné que la position de la Ville dans ce dossier soit bloquante. Au contraire, nous avons dépensé plusieurs centaines de milliers de francs – ce que nous n'étions pas tenus de faire – pour que démarrent les travaux du parking dont dépendent 600 logements et tout l'aménagement de cette surface.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Le milieu immobilier, par l'intermédiaire de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI), a adressé un courrier signé par son secrétaire général à tous les conseillers municipaux, le 31 août 2015. Vous êtes peut-être au courant, Madame Salerno – car c'est à vous que s'adresse ma question. L'USPI proteste notamment contre les loyers particulièrement bas – selon elle – pratiqués par la Ville de Genève. Ma question est donc la suivante: les loyers pratiqués par la Ville de Genève ont-ils une influence sur ceux des autres locataires dans notre commune?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. En préambule, j'annonce que je répondrai par écrit à la lettre envoyée par l'USPI à l'ensemble des membres du Conseil municipal. C'est une démarche pour le moins étonnante! Je n'ai jamais encore eu le plaisir de rencontrer son représentant, mais ce sera chose faite dans quelques

Questions orales

semaines, puisque j'ai pris contact avec lui dans ce sens. Toutefois, je donnerai une réponse écrite à ce courrier et vous en recevrez toutes et tous copie, Mesdames et Messieurs. Pour que le débat soit équilibré, il me semble juste que vous connaissiez également les arguments de la Ville – d'autant plus que la lettre de l'USPI est truffée d'inexactitudes et reflète un véritable parti pris politique.

Mais je reviens à votre question générale. Vous demandez si les loyers des 5000 logements que compte le parc immobilier de la Ville de Genève font l'objet d'une politique susceptible d'être adaptée et revue, et s'ils ont une influence sur les autres loyers pratiqués dans notre commune. Je vous répondrai que tel est bien le cas – de manière indirecte, mais très concrète. Le fait que notre parc immobilier est essentiellement composé de logements sociaux, dont les loyers sont situés dans une fourchette répondant aux besoins prépondérants de la population, a un effet statistique sur les autres loyers des mêmes quartiers. Si, par hypothèse, nous devons revoir à la hausse notre politique financière sur les loyers des 5000 logements de la Ville, cela aurait un effet de ricochet statistiquement vérifiable dans les quartiers concernés.

Imaginons que vous soyez locataire d'un appartement qui n'appartient pas à la GIM; si vous contestez votre loyer, vous vous adresserez à la Commission de conciliation en matière de baux et loyers. Il peut alors être demandé de consulter la statistique des loyers du quartier ou, au moins, trois exemples parmi ceux-ci. Il est évident que si les loyers de notre parc immobilier augmentent, cela aura par contrecoup un impact concret à la hausse sur l'ensemble des loyers de notre commune – ce que le Conseil administratif ne souhaite pas, bien sûr.

M. Rémy Burri (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Elle concerne les Fêtes de Genève 2016. L'édition 2015, qui s'est terminée le 9 août dernier, a connu un franc succès: on a compté jusqu'à 20 000 spectateurs par concert durant les pré-Fêtes et un demi-million de personnes ont assisté à la dernière soirée des Fêtes elles-mêmes. La Ville de Genève avait dénoncé – à juste titre ou non, je ne veux pas polémiquer là-dessus – une manifestation un peu poussièreuse; elle s'était investie d'une mission pour réviser son organisation. Or, si l'on veut éviter que l'édition 2016 ne soit un copié-collé de celle de 2015, il faudrait que le projet démarre dès maintenant. J'aimerais savoir où en est le Conseil administratif sur ce plan, afin que les Genevois ne soient pas privés des Fêtes de Genève en 2016.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je m'exprimerai au nom du Conseil administratif, qui est uni et unanime depuis deux ans sur la problématique des Fêtes de Genève. Cette réponse me permettra d'anticiper sur un

projet de motion, la M-1190, déposée aujourd'hui et dont l'urgence sera mise aux voix tout à l'heure. Elle demande justement au Conseil administratif de bien vouloir communiquer des informations sur l'avancement des discussions et négociations menées par la Ville avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès.

J'aimerais ici rappeler un point important. Les citoyens nous écrivent souvent, et les conseillers municipaux s'adressent à M. Kanaan et moi-même, pour nous demander ce que nous organiserons lors de l'édition 2016 des Fêtes de Genève. Je précise que la Ville n'organise pas les Fêtes! Historiquement, elle met son domaine public à la disposition de la Fondation Genève Tourisme & Congrès qui, en vertu de la loi, doit organiser sur le territoire communal un certain nombre de manifestations touristiques – dont les Fêtes de Genève, année après année. Je crois qu'il est important de le souligner. La Ville fournit également un certain nombre de prestations financières ou en nature aux organisateurs des Fêtes.

Cependant, comme vous l'avez relevé, Monsieur Burri, des habitants, des groupements, des associations économiques ont demandé que les Fêtes changent. Le Conseil administratif a écrit dans ce sens, il y a plusieurs mois, au conseil de la Fondation Genève Tourisme & Congrès. Par ce courrier, nous lui avons expliqué que nous voulions des modifications en termes de durée, d'empiètement sur le domaine public et d'environnement – c'est-à-dire la rade, le Jardin anglais, les massifs fleuris, les pelouses... En effet, nous aimerions des Fêtes de Genève moins longues et moins étendues.

Nous ne pouvons pas influencer leur contenu – ou seulement de manière indirecte, en fixant certaines conditions – mais sachez que nous discutons avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès depuis plusieurs mois et qu'elle prépare actuellement un concept en vue de le présenter à M. Kanaan et moi-même. Par la suite, le Conseil administratif se prononcera en vertu des principes directeurs qui seront fixés dans quelques semaines pour l'année 2016. Je crois que la Fondation a conscience de la nécessité de faire vite pour imaginer ce nouveau concept en vue de l'édition 2016.

Quoi qu'il en soit, par la voix du Conseil administratif la Ville tient à ce qu'il y ait des Fêtes de Genève – je pense en particulier au magnifique feu d'artifice que nous connaissons tous, car il est important aussi bien pour le tourisme, grâce aux rentrées financières et aux nuitées dans les hôtels qu'il génère, que pour les Genevois. Evidemment, si je demandais aux membres du Conseil municipal comment ils voient les Fêtes de Genève idéales, ils auraient tous des réponses divergentes – car cela dépend des goûts et de l'imagination de chacun.

Une chose est sûre: en ce qui concerne les principes directeurs, la durée et l'empiètement sur le domaine public, nous ne souhaitons pas que la situation qui a prévalu jusqu'à cette année se reproduise. Les dommages causés par l'exten-

sion des Fêtes se sont avérés très importants – notamment sur la rade – et nous souhaitons vivement que la Fondation Genève Tourisme & Congrès en révise le concept. Nous gardons toutefois à l'esprit que les Fêtes sont actuellement rentables, c'est-à-dire qu'elles ne coûtent pas d'argent à ladite fondation et en rapportent suffisamment pour compenser les charges.

Le président. Excusez-moi de vous interrompre, Monsieur le conseiller administratif, mais vous devez conclure.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, sachez qu'à ce jour nous ne pouvons pas vous donner davantage d'informations, puisque nous n'avons pas encore reçu le nouveau concept de la Fondation Genève Tourisme & Congrès. Dès que nous serons en mesure de le faire, nous vous expliquerons de quoi il s'agit – en commission. En tout cas, c'est cette fondation qui organise les Fêtes, la Ville ne faisant qu'autoriser leur déroulement sur le domaine public aux conditions fixées par le Conseil administratif.

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone. En juillet 2015 a paru le livre *Roms en cité*, que je recommande à tous les élus et toutes les élues du Conseil municipal. Il fait état des violences répétées de la gendarmerie et de la police municipale contre les Roms. En tant qu'élus de la Ville, cette lecture m'a fait extrêmement mal. Pour une fois, on a là des récits documentés: «Hier soir, la police municipale est venue, comme ça, nous mettre les lampes de poche sous les yeux, sans rien dire, juste pour nous réveiller.» «Ce qu'on a, la police s'en empare.» «La police m'a complètement déshabillé une fois, je les implorais de me laisser les 20 francs...» (*Brouhaha.*) Je n'irai pas plus loin. Je recommande vraiment à tout le monde de se procurer ce livre extrêmement choquant et violent, dans une cité... (*Remarques dans la salle, des membres du Conseil municipal réclament la question.*)

Je vais en venir à ma question. Dès que l'on aborde des enjeux un peu délicats, j'entends toujours demander «la question, la question!» – mais je comprends que ce sujet en mette certains mal à l'aise, c'est aussi mon cas. Ma première question est la suivante: Monsieur Barazzone, avez-vous lu ce livre? Et la deuxième: Qu'entendez-vous faire pour régler la question récurrente – que je vous pose d'une manière tout aussi récurrente – des violences policières...

Le président. Vous aviez une minute pour poser votre question, Monsieur le conseiller municipal – et chaque intervenant n'a droit qu'à une seule question. Votre temps de parole est écoulé.

M. Sylvain Thévoz. Elle est là, ma question, si vous me permettez de la poser, Monsieur le président! Monsieur Barazzone, que ferez-vous pour régler le problème des violences policières? J'accompagnerai cette question orale d'une question écrite, car vous m'avez déjà répondu à de nombreuses reprises par des mots, alors que nous avons besoin maintenant d'écrits et d'actes!

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, vous me posez en effet plusieurs questions qui, comme souvent avec vous, sont plutôt des commentaires. En fait, vous affirmez qu'il y aurait eu des violences contre les Roms de la part de policiers municipaux. Ce ne sont là que des allégations. Dans un domaine aussi sensible, il faut que vos commentaires soient accompagnés de preuves factuelles. Malgré tout mon respect pour l'auteur de cet ouvrage que je me réjouis de lire, je signale qu'il ne suffit pas qu'un auteur écrive quelque chose sur un problème pour que celui-ci soit avéré.

Le Conseil administratif est néanmoins conscient que cette problématique doit être discutée non seulement par l'administration, mais aussi au sein de la police municipale. Le «phénomène» ou l'«enjeu rom» – je ne le dis pas de manière péjorative – doit être abordé et, pour ce faire, nous avons besoin des outils adéquats. Idem pour les agents de la police municipale et l'administration. Ma collègue Esther Alder et moi-même avons donc créé un groupe de travail pour en discuter au niveau de la Ville. Nous avons demandé qu'un représentant de la police municipale se renseigne sur ces questions – nous chargeons systématiquement des représentants du Service de la sécurité et de l'espace publics ou de la police municipale de mieux les appréhender – et des conférences sont organisées.

Je préférerais que nous menions un débat serein là-dessus, au lieu de... (*Remarque de M. Thévoz.*) Au fond, vous laissez entendre que la police municipale aurait mal agi vis-à-vis des Roms; ce sont là des accusations graves! Pour ma part, je défends les agents de la police municipale en affirmant ce qui suit: premièrement, ils doivent respecter la loi; deuxièmement, ils doivent travailler de manière professionnelle; troisièmement, s'ils violent ces règles, ils seront sanctionnés – à condition que cette violation soit prouvée et non pas simplement alléguée.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse à M. Kanaan. En mai 2013 est entrée en vigueur une grandiose loi cantonale sur la culture, qui affirme toute une série de principes péremptaires et ronflants sur le partage des tâches et des

compétences entre le Canton et les communes, la répartition des responsabilités avec la Ville et ainsi de suite... Deux ans après, le Conseil d'Etat vient d'accoucher d'un règlement d'application. Celui-ci s'inscrit dans un contexte cantonal où certaines inquiétudes se font jour quant à la capacité de l'Etat de respecter sa propre loi – en particulier ses promesses d'engagement dans le domaine culturel et le financement de la Nouvelle Comédie.

Quelles sont les implications et les conséquences de ce nouveau règlement d'application pour la Ville de Genève? Ma deuxième question est liée à la première, même si elle n'a pas trait à ce règlement en tant que tel mais plutôt aux effets de sa promulgation: peut-on attendre du Canton qu'il prenne au sérieux sa propre loi et ne se défausse pas de ses engagements futurs vis-à-vis de la Ville – à commencer par la réalisation du projet de la Nouvelle Comédie que je viens de citer?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Vous avez raison de le rappeler, Monsieur le conseiller municipal: le Grand Conseil a voté au cours de la législature précédente une nouvelle loi cantonale sur la culture, qui est l'aboutissement de plusieurs années de concertation avec les milieux culturels, les communes en général et la Ville de Genève en particulier. La Ville a soutenu le processus, elle a pu faire part de ses remarques et propositions. Cette loi était donc vraiment le résultat d'un travail d'excellente qualité et d'une discussion très ouverte qui donnaient des ambitions au Canton en termes de politique culturelle.

Evidemment, ce n'est pas une loi budgétaire, elle n'a donc pas d'impact immédiat sur les budgets cantonaux à voter – mais il s'agit tout de même d'une déclaration d'intention largement votée par le Grand Conseil en 2013. Sur le moment, son acceptation nous a réjouis. Elle a été suivie d'une autre déclaration d'intention émanant cette fois du Conseil d'Etat – et non pas du magistrat chargé de la culture à l'époque, j'insiste là-dessus – ainsi que du Conseil administratif de la Ville de Genève. Ce document s'intitulait d'ailleurs *Déclaration d'intention sur la mise en œuvre de la loi sur la culture*; il ancrerait le principe d'un partenariat Ville-Etat pour les grandes institutions culturelles genevoises.

Les deux éléments les plus concrets de ce partenariat étaient, d'une part, le fait que le Canton confirmait sa volonté de participer au financement de la Nouvelle Comédie au niveau de l'investissement – la question du budget de fonctionnement étant laissée ouverte – et, d'autre part, son acceptation de l'idée de participer au financement du Grand Théâtre de manière pérenne, notamment pour combler le déficit structurel largement reconnu au niveau du fonctionnement de cette institution.

De nombreuses perspectives étaient également envisagées: le soutien du Canton au projet du Musée d'art et d'histoire, l'ouverture d'une discussion sur l'avenir

de la Bibliothèque de Genève – anciennement Bibliothèque publique et universitaire (BPU) –, etc.

Le Conseil d'Etat a tenu ses engagements, dans le sens où les deux projets de loi concernant les deux points concrets que j'ai mentionnés avant ont été déposés auprès du Grand Conseil: le PL 11584 qui demande un crédit de 45 millions de francs pour la Nouvelle Comédie et le PL 11605 qui envisage, à terme, une aide financière de 3 millions de francs en faveur du Grand Théâtre.

Il est vrai que j'ai de fortes inquiétudes, aujourd'hui, sur le sort que le Grand Conseil réservera à ces deux objets. Le projet de loi PL 11584 sur la Nouvelle Comédie est actuellement à l'examen en commission cantonale des travaux; nous y avons été auditionnés en tant que représentants de la Ville de Genève, le Conseil d'Etat a quant à lui été entendu deux fois. Il y a de fortes réticences – pas tant sur le projet culturel lui-même, si j'ai bien compris, mais plutôt sur le principe d'un cofinancement du projet par le Canton. Cela m'étonne beaucoup, car la Comédie actuelle est déjà une institution partenariale. En effet, le Canton est membre de la Fondation d'art dramatique (FAD) qui la chapeaute et la cofinance, et qui a toujours été associée au projet de la Nouvelle Comédie à la gare des Eaux-Vives.

J'espère vivement que le Grand Conseil sera conscient de ses responsabilités dans ce dossier. 45 millions de francs, cela peut paraître beaucoup; pour le Conseil administratif, ce serait déjà un montant important. Le Grand Conseil vote – et on s'en réjouit – des centaines de millions de francs pour les bâtiments hospitaliers, le dépôt de trams sur le site En Chardon qui coûte près de 400 millions de francs, la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et d'autres bâtiments ou équipements très importants. Il devrait pouvoir nous accorder ces 45 millions de francs, dont le versement serait par ailleurs décalé dans le temps, puisque nous avons concédé au Canton la possibilité que cette contribution intervienne après le début du chantier en 2016 – soit en 2019 et l'année suivante. Cet aspect-là n'est pas problématique pour la Ville.

Je le répète, j'espère vivement que le Grand Conseil sera conscient de ses responsabilités. Sinon, autant abolir tout de suite la loi sur la culture! Evidemment, les discussions sur les enchevêtrements s'arrêteront dans la seconde qui suit, s'il y a un échec avec la Nouvelle Comédie et le Grand Théâtre. Dans ce cas, le principe même de l'investissement du Canton dans la politique culturelle genevoise serait très gravement remis en question. Mais je suis d'un naturel optimiste et je crois que la majorité du Grand Conseil saura prendre les bonnes décisions...

M. Didier Lyon (UDC). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. La crise du logement est une réalité à Genève. Vous nous aviez promis des logements aux Grottes, Monsieur le magistrat. Qu'en est-il de la tour des Grottes, prévue

avec sept puis cinq étages? A qui avez-vous attribué le périmètre concerné pour construire enfin ces logements? Merci d'avance pour vos réponses!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, ce projet est actuellement confié à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. J'attends qu'elle se détermine, puisqu'il a toujours été question d'attribuer le terrain en droit de superficie.

M. François Bärtschi (MCG). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Elle concerne la politique d'engagement de personnel dans son département. Un certain nombre de personnes venues de tous les azimuts ont été engagées à des postes importants et prestigieux que des personnalités genevoises bien formées – je pense notamment aux historiens de l'art pour les postes de conservateurs – pourraient parfaitement occuper. On m'a rapporté récemment le cas d'une secrétaire de direction engagée par le Grand Théâtre... Or, si j'ai bien compris, Monsieur Kanaan, vous êtes l'autorité de tutelle dans cette affaire. Il me semble que votre intervention était nécessaire! Ma question est donc la suivante: envisagez-vous de changer de politique et d'arrêter d'engager du personnel venu d'ailleurs, afin de favoriser les talents genevois?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, votre question fait écho à d'autres questions similaires déjà posées par des membres de votre groupe durant la législature précédente. De ce fait, je vous donnerai une réponse elle aussi assez semblable à celle que je leur avais apportée alors.

Pour les postes à responsabilité en Ville de Genève en général – et non pas uniquement dans mon département –, par exemple pour les chefs de service, les directeurs d'institutions, les conservateurs et les chefs de pôle, nous appliquons un système de candidatures ouvert. Cela ne vous conviendra peut-être pas, mais nous n'accordons pas de préférence selon le critère national; ce sont les compétences qui comptent.

Cela dit, il y a heureusement de nombreux talents à Genève, et je m'en félicite. Sur ce plan, je vous donne raison. Dans la grande majorité des cas, nous engageons des personnes liées à notre cité qui ont suivi à Genève une partie de leur parcours ou de leurs études, par exemple. Mais ce n'est ni une règle absolue ni un critère formel excluant d'emblée toute candidature venue d'ailleurs – d'où que ce soit: de Suisse alémanique, d'Allemagne, de France ou autre.

Pour les postes scientifiques, notamment, nous cherchons des profils très pointus. Par exemple, nous lancerons bientôt un appel à candidatures pour un poste très important au Muséum d'histoire naturelle, afin de rouvrir le jeu et de voir s'il n'y a pas quelqu'un au niveau suisse qui ferait l'affaire. Nous faisons donc un gros effort en ce sens! A compétences égales, certes, un certain nombre de critères peuvent l'emporter: s'il s'agit de quelqu'un qui vit déjà à Genève, si on a le choix entre un homme et une femme – étant donné que nous manquons de femmes aux postes de cadres supérieurs, à compétences égales nous favoriserons les candidatures féminines. Les critères sont multiples, évidemment, mais ce sont les compétences qui priment.

Quant au cas dont vous faites état concernant le Grand Théâtre, j'ai déjà dû répondre une fois là-dessus à un collègue de votre groupe durant la législature précédente. De temps en temps, cette institution engage quelqu'un dans le domaine aussi bien artistique qu'administratif. Tous les groupes politiques du Conseil municipal sont représentés au conseil de fondation du Grand Théâtre – pour le Mouvement citoyens genevois c'est M^{me} Magnin, qui s'intéresse beaucoup à cette maison d'opéra. Vous pouvez donc aussi lui adresser vos questions. Quant au reste, si vous avez des cas concrets à déplorer, Monsieur Bärtschi, je vous répondrai volontiers par écrit de manière spécifique.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Cela tombe bien, car il vient de répondre à quelqu'un d'autre sur la même problématique. Pour ma part, j'aimerais savoir quand le Conseil administratif déposera les droits distincts permanents (DDP) – à savoir le droit de superficie – pour la tour des Grottes. Je rappelle que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social a accepté sa proposition, mais que nous attendons ces DDP. Je vous pose encore une fois la question, Monsieur le magistrat, car votre réponse précédente était erronée.

J'ai une deuxième question tout à fait analogue concernant l'immeuble des Pâquis situé au 12, rue des Alpes, dont vous avez parlé tout à l'heure et que vous avez aussi proposé à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Nous vous avons adressé un certain nombre de questions à ce sujet et nous attendons vos réponses.

Sur ces deux dossiers, j'aimerais bien savoir quand vous répondrez à nos légitimes interrogations. Je répète: quand déposerez-vous les DDP pour la tour des Grottes? Et quand nous donnerez-vous les informations demandées au sujet de l'immeuble des Pâquis? Vous savez très bien que la problématique est fiscale et que nous voulions recevoir de votre département des indications d'ordre juridique. Eh bien, nous les attendons toujours!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Chacun attend quelque chose de l'autre, dans ces affaires-là; chacun doit décider s'il fera ce que l'autre attend qu'il fasse. J'en prends acte. Je prends note également de la décision du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. En ce qui concerne l'immeuble situé au 12, rue des Alpes, nous avons effectivement besoin d'un certain nombre d'informations fiscales que j'attends comme vous pour pouvoir avancer, Monsieur le conseiller municipal. Mais vous voyez bien que dans ces deux dossiers – celui de la tour des Grottes et celui de l'immeuble des Pâquis – il s'agit en fait de bénéficier de vents favorables, j'ose le dire, pour pouvoir avancer. Je me fais fort d'y parvenir et de vous proposer des solutions dans les deux cas d'ici quelques semaines ou quelques mois.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder, notre maire, également présidente du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). On le sait, la rentrée qui vient d'avoir lieu a été marquée par une forte polémique en ce qui concerne l'inscription des enfants aux restaurants scolaires. J'ai lu dans la presse que tout allait bien à ce niveau, mais j'ai quand même pris note du fait que seules deux dates d'inscription avaient été proposées. Or, de nombreux parents sont désarçonnés, soit qu'ils aient raté ces échéances, soit que des impératifs familiaux les aient empêchés d'en profiter.

Madame Alder, au lieu d'affirmer que tout va bien dans le meilleur des mondes, avez-vous pris en compte les doléances de ces parents et réviserez-vous les modalités d'inscription aux restaurants scolaires? Nous sommes à l'heure d'internet, qui devrait favoriser une administration ouverte et proche des citoyens; pourtant, il me semble qu'il y a encore certains barrages de votre côté. Merci de votre réponse!

M^{me} Esther Alder, maire. Monsieur le conseiller municipal, je vais vous décrire le contexte de cette affaire. Cela fait deux ans que les inscriptions aux restaurants scolaires ont lieu au mois de juin. Comme vous l'avez dit, il y a deux dates proposées. Plus de 20 000 parents ont accepté ces règles du jeu déclinées à tous les échelons: au niveau des maîtres, des maîtresses et des conseils d'établissement. Or, environ 600 personnes se sont plaintes à la rentrée du fait qu'elles avaient raté les échéances fixées par le GIAP. Au vu des circonstances et de l'urgence, les trois quarts de ces demandes ont pu être satisfaites, les autres faisant l'objet d'un délai de carence.

Vous m'interrogez sur l'évolution des modalités d'inscription pour les années à venir. En ma qualité de présidente du GIAP, j'ai demandé que l'on envisage

l'éventualité d'instaurer un système d'inscription en ligne et cette perspective sera étudiée. Je ne pense pas, cependant, qu'elle deviendra réalité dès la prochaine rentrée.

Nous envisageons deux moments clés pour les enfants : à la rentrée à l'école, où il faudra que les parents se déplacent, puis à la sortie du cycle élémentaire. Pour le reste, nous prévoyons – ou, du moins, nous étudions – la possibilité de l'inscription en ligne d'une année à l'autre. Le processus évoluera donc.

J'aimerais encore ajouter que la polémique à laquelle vous avez fait allusion, Monsieur Lathion, était ce qu'elle était; pour ma part, je pense que seule une minorité de familles a raté les dates fixées et que, dans l'ensemble – en fonction de l'urgence des situations, évidemment –, la plupart des enfants sont accueillis dans les restaurants scolaires. Mais voilà, il y a des règles... A mon sens, les parents ont une part de responsabilité en ce qui concerne l'inscription de leurs enfants à des activités aussi bien extrascolaires que parascolaires.

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Elle concerne le domaine public. J'habite aux Pâquis; sur la porte de mon immeuble a été posée une affiche de la municipalité annonçant la manifestation La ville est à vous et invitant les habitants du quartier à participer à cette fête conviviale ouverte à tout le monde. Il était indiqué que nous pouvions tenir des stands de nourriture, des stands associatifs ou des stands du type vide-grenier. En revanche, cette affiche stipulait explicitement qu'il était interdit de tenir des stands à caractère sectaire, religieux ou politique.

Monsieur le magistrat, je voulais vous demander si vous étiez d'accord avec cette exclusion des droits démocratiques et citoyens lors de telles manifestations. Nous ne voyons pas en quoi la récolte de signatures pour une pétition ou une initiative générerait leur bon déroulement. Ne pensez-vous pas que bannir toute activité politique à cette occasion équivaut à rendre un très mauvais service aux droits démocratiques et à la citoyenneté? Finalement, cela passe aussi par la convivialité, par ces moments où l'on peut discuter avec les citoyens et les citoyennes. Cette interdiction relève d'un dénigrement de la politique comme si c'était quelque chose de mauvais, de dangereux ou de dérangeant.

Par conséquent, envisagez-vous d'autoriser la tenue de stands à caractère politique lors des fêtes de rue telle La ville est à vous?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Vous m'apprenez aujourd'hui l'existence de cette affiche concernant la manifestation La ville est à vous, Monsieur le conseiller municipal. En réalité, je ne crois pas qu'elle émane de mes services.

J'ai moi-même vécu une expérience tout à fait personnelle à ce sujet: au cours de la campagne électorale pour le Conseil administratif, je distribuais des tracts politiques à l'une de ces manifestations et un fonctionnaire dont je ne citerai pas le nom est venu me dire que c'était interdit! J'en ai discuté l'autre jour avec mon collègue Rémy Pagani; à son avis, le Conseil administratif n'a jamais pris de décision là-dessus. Je me renseignerai pour en être sûr et pour savoir s'il ne s'agit pas plutôt d'une interdiction due au comité d'organisation de La ville est à vous. Si tel est le cas, nous devons prendre position, car cette manifestation se déroule sur le domaine communal public.

Je vous répondrai plus en détail lorsque j'aurai reçu ces informations. A priori, les règles appliquées d'habitude sur le domaine public devraient rester valables au même titre lors des fêtes de quartier – sous réserve de problèmes d'organisation, car nous ne voulons pas non plus qu'elles deviennent des fêtes politiques.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne le parc des Charmilles.

Une voix. Hentsch!

M. Morten Gisselbaek. Oui, le parc Hentsch, que nous avons attendu très longtemps et qui est censé revenir à la Ville. Est-ce bien le cas? Je l'ignore. Pouvez-vous nous renseigner là-dessus et nous dire où vous en êtes dans ce dossier, Monsieur le magistrat? J'aimerais savoir à quel moment le Conseil municipal sera saisi de l'acceptation – ou non – de ce don, étant donné qu'il entraînera vraisemblablement des frais. D'après l'article 30, alinéa 1, lettre j), de la loi sur l'administration des communes (LAC), il reviendra au Conseil municipal de statuer sur la convention qui liera la Ville dans le cadre de cette donation, j'imagine.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, sachez qu'une convention a été signée avec M. Hentsch il y a huit ans. Sur le principe, celui-ci déclarait vouloir offrir ce parc à la population genevoise – je tiens d'ailleurs à l'en remercier.

Toutefois, il s'est avéré que les entreprises qui ont aménagé ledit parc aux frais de M. Hentsch posaient toute une série d'exigences quant à l'entretien des canalisations, aux bacs pour les arbres et autres... En réalité, il s'agissait d'un copié-collé qui ne correspondait pas aux règles de maintenance et d'entretien appliquées par les employés du Service des espaces verts (SEVE) dans les autres parcs propriété de la Ville. Pour le parc Hentsch, les exigences posées étaient nettement plus élevées. Nous avons dû les comparer avec les nôtres afin de voir quelle remise à niveau effectuer à la réception de cette donation.

Par la suite, il y a eu plusieurs conflits concernant le bruit sur les espaces de jeu mis à la disposition de la population. Nous sommes toujours en tractation pour définir quel niveau sonore tolérer et considérer comme acceptable à ces endroits. Tant que nous n'aurons pas la confirmation que ce parc sera géré de la même manière que les autres parcs publics municipaux, je ne signerai pas la convention de donation au nom du Conseil administratif, qui doit la valider. Cela étant, nous sommes à bout touchant dans les négociations.

Comme vous l'avez signalé, Monsieur Gisselbaek, un problème juridique intéressant se pose: celui des charges. Nous avons tous bien compris – moi comme vous – que selon la LAC les charges découlant de l'acceptation d'un legs, d'une donation ou d'un autre type de cadeau devaient être votées par le Conseil municipal. Lorsque nous aurons finalisé la convention de donation, j'entends bien faire analyser cet aspect. Pour le moment, nous sommes encore en train de discuter des modalités du transfert de propriété mais, si nécessaire et selon l'avis des juristes, je soumettrai cette convention à l'approbation du Conseil municipal.

M. Pierre Gauthier (EàG). Ma question s'adresse soit à M. Barazzone, soit à M. Pagani. Lors d'une promenade dominicale, j'ai remarqué que les bancs du quai Wilson avaient totalement disparu et que de magnifiques poubelles avec des sacs jaunes «siégeaient» à leur place. Pourrait-on nous expliquer ce qu'il est advenu de ces bancs où il était quand même bien agréable de s'asseoir?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. J'imagine qu'on a dû oublier de remettre ces bancs après les Fêtes de Genève... Vous savez que cette manifestation implique un certain nombre de changements sur la rade, Monsieur Gauthier. Je me renseignerai et nous essaierons de faire le nécessaire pour le retour des bancs publics au quai Wilson.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Ma question s'adresse au magistrat M. Pagani. Aux mois de février et de mars 2015, toute la zone de la rue De-Beaumont, à

Champel, a été complètement refaite. A cette occasion, les places de stationnement ont été redéfinies et repeintes. Quelques semaines plus tard, on a rouvert cette même rue pour effectuer d'autres travaux...

Ma question est la suivante: serait-il enfin possible de mieux synchroniser les interventions des différents acteurs impliqués dans le domaine de la construction, qu'il s'agisse des Services industriels de Genève (SIG), de Swisscom ou d'autres maîtres d'ouvrage chargés de refaire nos rues? Il serait préférable qu'ils travaillent de manière concertée, non seulement pour le confort des habitants des environs, mais aussi parce que cela permettrait peut-être d'économiser un peu d'argent. En effet, je pense que devoir repeindre deux fois les places de stationnement d'un quartier en l'espace de six semaines n'est pas totalement gratuit!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Comme vous, Madame la conseillère municipale, je suis extrêmement préoccupé par ce problème. J'en ai d'ailleurs discuté ce matin avec M. Brunier, directeur général des SIG, qui s'y voit confronté aussi. Il a même envisagé de nommer un «Monsieur Coordination des travaux» au sein d'une entité chargée de cet aspect.

Je citerai l'exemple de la rue Etienne-Dumont, anciennement appelée rue des Belles-Filles, que nous paverons très prochainement. Le Conseil municipal a voté le crédit correspondant il y a près d'une année, si mes souvenirs sont exacts, mais nous avons dû attendre tout ce temps pour coordonner les travaux à effectuer à cet endroit avant le pavage. Le jour où il sera achevé, j'en ai bien peur, un opérateur voudra peut-être installer la fibre optique dans cette rue et il faudra recommencer les travaux... Telle est la situation dans laquelle nous nous trouvons. Je la déplore comme vous, Madame Courvoisier. J'essaie de ramener la balle au centre, comme on dit, pour que les travaux soient menés au moment où la partie se joue, ce n'est malheureusement pas toujours le cas.

J'en profite pour évoquer les travaux en cours au quai Gustave-Ador. Il est aujourd'hui extrêmement périlleux de se lancer dans une opération de cette envergure avec les autorisations idoines – dont surtout celle de la Direction générale des transports. Voilà ce que j'avais à dire à ce sujet.

M. Olivier Wasmer (LR). Ma question s'adresse également à M. Pagani. Pour célébrer la longue amitié qu'elle entretient avec la Suisse – et avec Genève en particulier –, la Russie a offert à notre ville un magnifique buste de l'amiral Le Fort. A ceux qui ne le savent pas, je rappelle que cet amiral genevois a constitué la flotte de Pierre le Grand il y a trois siècles et demi. Il s'agit donc d'un illustrissime Genevois, dont la Russie nous a fait l'honneur de nous offrir le buste.

Malheureusement, celui-ci se trouve actuellement sur l'esplanade de la rue Charles-Sturm, au milieu des mauvaises herbes, sous les branches d'un arbre et – pire encore! – à côté d'un dépôt du Service Voirie – Ville propre. Je suis bien placé pour le savoir, puisque je passe devant trois ou quatre fois par jour. Je trouve qu'on pourrait trouver un meilleur emplacement afin d'honorer cet illustre Genevois et de remercier la Russie de son cadeau. Il serait beaucoup mieux non loin de là où il est aujourd'hui, à la rue François-Le-Fort en face de l'église russe.

Je me suis laissé dire par certaines personnes – peut-être des mauvaises langues – qu'on leur avait promis à plusieurs reprises le déplacement de ce buste. Personnellement, je fais beaucoup de droit immobilier et de la construction; je pars donc de l'idée que le transport de cette œuvre – qui ne doit pas peser plus de deux tonnes – n'est pas soumis à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP).

Monsieur Pagani, j'aimerais savoir quand le buste de l'amiral Le Fort, qui est à côté du dépôt du Service Voirie – Ville propre depuis au moins dix ans, sera enfin transféré à un endroit plus adéquat – par exemple à la rue François-Le-Fort, à la place de la grande vasque à fleurs...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'ai été plusieurs fois interpellé à ce sujet. Je crois que des travaux sont en cours à la rue Charles-Sturm. Il est question d'y installer le Pavillon de la danse et j'ai dit que, dans le cadre de cet aménagement – si le Conseil municipal le vote –, nous repenserons le positionnement de la statue de cet illustre personnage.

Je rappelle cependant que son emplacement initial a fait l'objet d'une discussion en temps opportun et qu'il a fallu demander les autorisations y afférentes. Si nous envisageons de mettre cette œuvre ailleurs, nous serons confrontés à un problème que vous avez d'ailleurs soulevé, Monsieur le conseiller municipal: la nécessité d'obtenir l'autorisation de la déplacer. Il faudra déposer une demande d'autorisation de construire, il en va ainsi dans notre ville. De plus, le square de la rue François-Le-Fort est protégé, comme la plupart des places du secteur de la Vieille-Ville. Je doute que la commission des monuments, de la nature et des sites nous autorise à enlever la «vasque à fleurs», comme vous dites, laquelle fait partie de notre patrimoine culturel et donne un sens très important à ce square.

M. Sami Gashi (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Plusieurs habitants de mon quartier, les Charmilles, m'ont interpellé pour me faire part de leur inquiétude quant au manque d'éclairage dans la zone du bois de la Bâtie. Moi-même, je m'y promène régulièrement le soir et je peux témoigner de l'obscur-

rité régnant en ces lieux. Un meilleur éclairage permettrait de les sécuriser et de rassurer les passants. Le Conseil administratif a-t-il l'intention d'installer des lampadaires qui s'allument automatiquement quand quelqu'un s'approche? C'est un système économique qui répondrait efficacement à la demande de nos concitoyens en termes de sécurité.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je laisserai mon collègue Guillaume Barazzone compléter ma réponse, puisqu'il est chargé des parcs publics. Pour ma part, Monsieur le conseiller municipal, je vous rends attentif au fait que le Conseil municipal nous a demandé, il y a une dizaine d'années, de faire en sorte que la faune et la flore des parcs genevois ne soient pas dérangées. La nuit est faite pour dormir, y compris chez les animaux! Or, le système d'éclairage automatique par détection de présence tel que vous le proposez est bien évidemment proscrit par les défenseurs de l'environnement.

Nous avons essayé de mettre en place un nouveau système d'éclairage public dans le parc des Eaux-Vives; je vous invite à vous rendre sur place pour en constater les effets. Cependant, nous ne pourrions pas installer dans les parcs publics le même éclairage que dans nos rues, car cela reviendrait à doubler l'éclairage général de la ville. Par conséquent, en vertu de la protection de l'environnement, il nous est impossible d'assurer les conditions de sécurité que vous demandez. Je répète que nous avons inauguré au parc des Eaux-Vives un système qui permet de distinguer les personnes de loin... Enfin, allez voir, c'est une excellente expérience!

En ce qui concerne le bois de la Bâtie, nous avons un projet d'aménagement global qui va jusqu'à la ferme en incluant le cimetière de Saint-Georges; dans ce cadre, nous réétudierons l'éclairage public de l'ensemble des promenades pour améliorer la sécurité des passants. Nous aménagerons ainsi ces lieux qui étaient auparavant une forêt, mais qui acquièrent de plus en plus le caractère d'un espace public urbain, car la ville s'étend.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je compléterai en disant que M. Pagani a bien souligné les intérêts qui s'opposent, dans cette affaire. D'un côté, les promeneurs expriment le besoin de bénéficier d'un meilleur éclairage pour se sentir plus en sécurité; de l'autre, les défenseurs de l'environnement ne veulent pas d'un tel système.

Sur ce point, je me permets de nuancer quelque peu. Depuis dix ans, les avancées techniques dans le domaine énergétique ont permis de trouver des solutions pour éclairer davantage tout en consommant moins d'énergie. Je pense que nous

devrons mener une réflexion à ce sujet au sein de la Délégation à l'aménagement et du Conseil administratif, afin d'examiner quels parcs urbains nous pourrions illuminer davantage. Je pense notamment aux allées centrales, dont le manque de lumière fait l'objet de nombreuses plaintes de la part de nos concitoyens et concitoyennes. On peut comprendre qu'ils aient envie de déambuler dans leurs parcs sans se sentir menacés. Je crois que nous avons un effort à faire dans ce domaine et que le Conseil administratif devra y réfléchir.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Alder, maire de notre ville et, qui plus est, responsable du département de la cohésion sociale et de la solidarité. C'est à ce titre, Madame, que vous avez installé dans certaines rues des boîtes d'échange entre voisins inspirées de certaines pratiques pratiquées par d'autres villes, notamment en Allemagne. Vous savez, je veux parler de ces boîtes où l'on peut déposer des livres ou des objets dont on pense qu'ils feraient plaisir à d'autres gens – mais parfois aussi pour s'en débarrasser purement et simplement.

J'ai eu l'occasion de passer à plusieurs reprises devant l'une de ces boîtes qui est installée en haut de l'avenue Dumas, au niveau de l'école Peschier. J'ai été fort surprise de constater que l'endroit ressemblait souvent à un véritable débarras sauvage. Ces boîtes d'échange ne tendraient-elles pas à avoir un contre-effet? Je rappelle que M. Maudet puis son successeur M. Barazzone ont fait un effort – que M. Barazzone poursuit – pour lutter contre les débarras sauvages.

Ma question est la suivante: a-t-on fait un bilan de cette expérience non pas du point de vue de l'utilité des boîtes d'échange – puisque vous ne vous situez pas dans le registre de l'utilité, Madame Alder, plutôt dans celui du mieux vivre ensemble – mais pour évaluer le coût financier dû aux interventions nécessaires du Service Voirie – Ville propre? J'ai des photos à vous montrer, Madame la maire, c'est vraiment un appel d'air que l'on crée là pour inciter les gens à se débarrasser d'objets qui finissent par déborder sur le trottoir! Par ailleurs, je rappelle que plusieurs bistrots et cafés genevois pratiquent déjà ce type d'échange mais à l'intérieur, sans empiéter sur la rue.

Le président. Vous devez conclure, Madame.

M^{me} Michèle Roulet. Des associations caritatives se chargent également de récupérer et de transmettre les objets que l'on ne veut plus. Je répète ma question: quel bilan peut-on tirer de l'expérience des boîtes d'échange, d'un point de vue financier et peut-être aussi utilitaire?

M^{me} Esther Alder, maire. Je vous remercie pour votre question, Madame la conseillère municipale. Non, nous n'avons pas encore fait de bilan pour évaluer le succès de ces boîtes d'échange... Elles permettent de développer un principe lié au développement durable auquel je tiens beaucoup: lorsqu'on n'a plus l'utilité d'un petit objet, on le dépose et quelqu'un d'autre peut en bénéficier gratuitement. Comme en tout domaine, il y a des gens qui ne respectent pas les règles – c'est ce que vous avez souligné. Malheureusement, on doit parfois déplorer le fait que ces boîtes d'échange servent plutôt de boîtes à déchets. Il y a toujours des débordements, cependant – d'après ce qu'on m'a dit, en tout cas – ce dispositif connaît dans l'ensemble un grand succès et j'entends continuer de le mettre à disposition. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est une manière d'agir en faveur de l'échange et du développement durable.

M. Laurent Leisi (MCG). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif et plus particulièrement à M^{me} la maire. A l'heure où toute la gauche hurle au loup dès que l'on réagit face au problème de l'accueil des migrants, j'aimerais quant à moi savoir ce que fait la Ville pour ses citoyens handicapés. Comment fait-on pour leur garantir une place? On sait que des centaines d'enfants handicapés en attendent une à Genève, actuellement. Le Conseil administratif et M^{me} la maire ont-ils l'intention de continuer à courber l'échine devant le phénomène de la migration? S'occuperont-ils un jour des gens défavorisés de chez nous?

M^{me} Esther Alder, maire. Monsieur le conseiller municipal, la politique de la Ville de Genève en matière d'engagement et d'emploi des personnes qui souffrent de handicap est très offensive, puisque nous ne faisons aucune discrimination. Lorsque quelqu'un a une difficulté de cet ordre, nous essayons de l'accompagner pour la surmonter.

Je pense qu'il n'est pas bon d'opposer la problématique de la migration à celle du handicap. Je rappelle d'ailleurs que plusieurs objets concernant le drame du peuple syrien seront probablement débattus ce soir par le plénum.

Les questions liées au handicap relèvent surtout de la politique cantonale mais, en ce qui concerne l'emploi, la Ville ne fait aucune différence entre quelqu'un qui a une difficulté physique ou mentale et une autre personne.

M^{me} Amanda Gavilanes (S). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Barazzzone. Nous avons appris le 14 août dernier par la *Tribune de Genève* que des agents municipaux faisaient appliquer à la lettre le règlement

sur les bains publics. Ce document, qui date de 1929, stipule notamment: «Il est interdit de se baigner dans le lac, le Rhône, les rivières et les bains publics ou autres lieux non fermés de tous côtés sans être vêtu d'un costume ou caleçon de bain approprié à chaque sexe.» On admettra que, depuis les années 1930, les mœurs et les coutumes vestimentaires en la matière ont fortement évolué. Les femmes portaient à l'époque un costume de bain qui ressemblait à une combinaison de triathlète, mais maintenant à peu près tout est accepté, pour peu qu'on soit à l'aise.

L'article de la *Tribune de Genève* auquel j'ai fait référence raconte que des femmes ont été abordées par des agents municipaux qui leur ont reproché de se baigner les seins nus, alors qu'elles remettaient le haut de leur maillot pour aller bronzer hors de l'eau. Monsieur Barazzone, je me demande pourquoi certains agents de la Ville se sont évertués cet été à cacher ces seins que seuls les poissons et les canards sauraient voir, en vertu d'un article réglementaire manifestement obsolète.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Mon collègue Rémy Paganì me signale que, parmi les priorités qu'il s'est fixées, le Conseil administratif n'avait pas prévu de s'occuper des seins nus! Je dois dire que j'ai plutôt souri en lisant cet article, car l'épisode m'a paru assez anecdotique – je n'étais d'ailleurs pas au courant du fait que la police municipale avait fait pareille remarque à cette femme. J'ai néanmoins glissé un mot à ce sujet au chef du service compétent pour lui expliquer qu'il ne s'agissait pas là d'une priorité du Conseil administratif...

Quant à l'article que vous avez cité, Madame la conseillère municipale, je rappelle qu'il émane d'un règlement cantonal sur les voies d'eau; juste à côté de l'endroit où l'incident s'est produit, un règlement municipal est en vigueur qui autorise les femmes à se baigner sans le haut – sans toutefois permettre aux baigneurs d'être complètement nus. Je crois qu'au XXI^e siècle, on ne doit plus appliquer à la lettre les règlements comme celui auquel vous vous êtes référée. En tout cas, c'est mon avis personnel et je crois que c'est aussi celui de mes collègues du Conseil administratif.

M. Stéphane Guex (EàG). Ma question s'adresse à M. Paganì. Elle concerne le pavage des rues de l'Hôtel-de-Ville, Maurice, Saint-Léger, Etienne-Dumont – l'ex-rue des Belles-Filles dont vous parlâtes, Monsieur le magistrat. (*Brouhaha.*) Excusez le passé simple, je ne savais pas que cela choquait cette honorable assistance! Tous ces travaux ont été programmés. La presse a mentionné

le pavage des rues Maurice et Etienne-Dumont, qui sera réalisé prochainement. Or, des habitants du quartier – notamment des personnes à mobilité réduite – m’ont contacté pour manifester leur inquiétude; ils aimeraient savoir si ce nouveau revêtement urbain leur permettra une circulation facile. Je pense aussi aux parents avec poussette et, éventuellement – passez-moi le terme – aux femmes... et aux hommes à talons hauts. Ma question est la suivante: ces rues ne finiront-elles pas par devenir un enfer, malgré les bonnes intentions dont elles seront pavées?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Une dernière réponse avant la pause qui nous permettra d’aller nous sustenter! Nous devons faire un exercice de style délicat, dans ces rues. Il faut savoir que les automobilistes se sentent beaucoup moins à l’aise sur les pavés que sur une chaussée lisse comme celle de la rue de l’Hôtel-de-Ville actuelle – c’est ainsi, nous devons en prendre acte. Il suffit de sortir de cette salle pour constater à quelle vitesse certains véhicules y circulent, malgré le panneau de limitation à 20 km/h. Peu de conducteurs respectent cette restriction – sauf si la rue est pavée.

J’ai été longuement critiqué pour le pavage de la place du Molard, mais je vous invite à vous y rendre pour voir ce qu’il en est, Monsieur le conseiller municipal. En tout cas, les dames – et les hommes aussi, bien sûr – qui portent des talons hauts semblent satisfaits du jointoyage réalisé. L’effleurage des pavés est une expérience que nous menons actuellement et que nous avons envie de continuer. Cela dit, dans les rues pavées de la Vieille-Ville, nous aménagerons des passages pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite. Je rappelle que le Conseil municipal a validé leur pavage, car il a compris que les bornes et autres panneaux limitant la vitesse de circulation à 20 km/h ne suffisaient pas.

Le président. Nous avons terminé le tour des questions orales. Aucune pétition n’a été déposée. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous traiterons des motions d’ordonnancement sur les points urgents à 20 h 30 précises. Nous en avons sept à voter, par conséquent soyez à l’heure, merci! Je vous souhaite bon appétit.

18. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

19. Interpellations.

Néant.

20. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	706
2. Communications du bureau du Conseil municipal	706
3. Election d'un-e représentant-e des Verts pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (statuts de la fondation, article 9) (RCM, article 130, lettre B)	707
4. Election d'un-e représentant-e des Verts pour faire partie de la commission consultative de la petite enfance (règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, article 26) (RCM, article 130, lettre B).	707
5. Motion du 20 mars 2013 de M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Olga Baranova: «Penser, écrire, imprimer!» (M-1070).	708
6. Motion du 15 mai 2013 de M ^{mes} et MM. Alberto Velasco, Vera Figurek, Pascal Holenweg, Maria Casares et Pierre Vanek: «Critères civiques en matière d'investissement de fonds publics» (M-1084) . .	708
7. Motion du 26 février 2014 de M ^{mes} et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Julide Turgut Bandelier, Marc-André Rudaz, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier, Pierre Vanek, Marie Barbey, Natacha Buffet, Grégoire Carasso, Christiane Leuenberger-Ducret et Pascal Altenbach: «Revalorisons la fonction des sapeurs-pompiers volontaires» (M-1119)	709
8. Motion du 26 mars 2014 de M ^{mes} et M. Vera Figurek, Brigitte Studer, Maria Pérez, Nicole Valiquer Grecuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Martine Sumi et Morten Gisselbaek: «Remplacement en cas d'absence du personnel de la petite enfance» (M-1131)	711
9. Motion du 5 mai 2014 de M ^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Maria Vittoria Romano, Annina Pfund, Jannick Frigenti Empana, Nicole Valiquer Grecuccio, Marie Mutterlose, Laurence Fehlmann Rielle, Alexandra Rys, Fabienne Aubry Conne, Marie Barbey, Patricia Richard, Javier Brandon, Morten Gisselbaek, Pascal Spuhler, Eric	

Bertinat, Adrien Genecand et Sylvain Clavel: «Pour que Genève teste le parking intelligent» (M-1136).	712
10. Motion du 21 mai 2014 de M ^{mes} et MM. Marie Barbey, Grégoire Carasso, Patricia Richard, Eric Bertinat, Sandrine Burger, Olivier Baud et Pascal Spuhler: «Aménagement de la rue de Saint-Jean: il est temps d'agir!» (M-1138).	713
11. Motion du 24 juin 2014 de M ^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Catherine Thobellem, Anne Moratti, Delphine Wuest, Marie-Pierre Theubet, Julide Turgut Bandelier, Antoine Maulini et Bayram Bozkurt: «Pour un parc public à la pointe de la Jonction» (M-1142).	714
12. Motion du 29 octobre 2014 de M ^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Olga Baranova, Maria Vittoria Romano, Grégoire Carasso et Corinne Goehner-Da Cruz: «Vol de vélos à Genève: stop à l'impunité!» (M-1155).	715
13. Motion du 21 janvier 2015 de M ^{mes} et M. Pierre Gauthier, Vera Figurek et Brigitte Studer: «Stationnement payant en ville de Genève: le Canton doit respecter la loi» (M-1163).	716
14. Motion du 21 janvier 2015 de M ^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Catherine Thobellem, Anne Moratti, Sandrine Burger, Bayram Bozkurt, Julide Turgut Bandelier, Marie-Pierre Theubet, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Pour que la Ville de Genève soutienne la campagne Fair Trade Town pour un commerce équitable et une économie solidaire» (M-1164).	718
15. Motion du 21 janvier 2015 de M ^{mes} et MM. Javier Brandon, Marie Mutterlose, Corinne Goehner-Da Cruz, Maria Casares, Grégoire Carasso, Jannick Frigenti Empana, Maria Vittoria Romano, Christiane Leuenberger-Ducret, Sylvain Thévoz, Laurence Fehlmann Rielle, Pascal Holenweg, Olga Baranova et Annina Pfund: «Pour la mise en place de radars fixes et de contrôles dans les zones 30 km/h en ville de Genève» (M-1166)	719
16. Résolution du 22 juin 2015 de M ^{me} et MM. Tobias Schnebli, Grégoire Carasso et Sandrine Burger: «Pour une solution durable et dans la dignité au problème de l'hébergement des requérants d'asile» (R-187)	720

17. Questions orales	720
18. Propositions des conseillers municipaux	754
19. Interpellations	754
20. Questions écrites	754

Le mémorialiste:
Ramzi Touma